



CONFÉRENCE RÉGIONALE DU SPORT

Projet Sportif Territorial

Auvergne-Rhône-Alpes 2022-2027

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



TABLE DES MATIÈRES

1 • LE CADRE GÉNÉRAL

1.1 • UN PROJET SPORTIF TERRITORIAL AU SEIN DE LA CONFÉRENCE

1.2 • UN PROJET SPORTIF TERRITORIAL AU SEIN DE LA CONFÉRENCE

>> Du diagnostic vers une feuille de route

>> Synoptique du PST

1.3 • LA CONSTRUCTION DU PROJET SPORTIF TERRITORIAL EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

>> Les quatre commissions thématiques

>> Les grands principes de l'élaboration du PST

2 • LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

2.1 • ÉLÉMENTS DE CADRAGE

>> Le contenu et la visée du diagnostic

>> Le dispositif d'élaboration du diagnostic

2.2 • LA SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

>> Développement du sport pour tous

>> Structuration de l'offre sportive territoriale

>> Accompagnement de la performance sportive

>> Prévention et lutte contre toutes les dérives dans le sport

>> Atouts - Faiblesses - Opportunités - Menaces

2.3 • LES ENJEUX RETENUS POUR GUIDER LA FEUILLE DE ROUTE

>> Développement du sport pour tous

>> Structuration de l'offre sportive territoriale

>> Accompagnement de la performance sportive

>> Prévention et lutte contre toutes les dérives dans le sport

3 • LE PLAN D'ACTION

3.1 • ÉLÉMENTS DE CADRAGE

>> Le dispositif d'élaboration de la feuille de route

3.2 • LE PLAN D'ACTION

>> La feuille de route du PST et ses cinq axes stratégiques

>> Les axes stratégiques et leurs objectifs opérationnels

>> Éléments de compréhension sur les objectifs opérationnels

3.3 • LA DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE DES AXES STRATÉGIQUES

4 • LE SUIVI

4.1 • LES PRINCIPES GÉNÉRAUX FIXÉS AU NATIONAL

4.2 • LE DISPOSITIF DU PST AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

5 • LES FICHES ACTIONS

5.1 • FAVORISER LA CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE, À TOUS LES ÂGES DE LA VIE, PAR ET POUR UNE DIVERSITÉ DE PRATIQUE

5.2 • UNE MOBILISATION RENFORCÉE ET COORDONNÉE VERS LA PERFORMANCE SPORTIVE

5.3 • MIEUX AGIR EN PRÉVENTION DANS LE CHAMP SPORTIF

5.4 • ENRICHIR LE TERRITOIRE D'UNE OFFRE SPORTIVE ADAPTÉE, ACCESSIBLE ET DE QUALITÉ

5.5 • CONSOLIDER LA CAPACITÉ À CONNAITRE ET PARTAGER LES CONNAISSANCES SUR LES CHAMPS DU SPORT ET DES ACTIVITÉS PHYSIQUES

6 • LEXIQUE

7 • CONTACTS

PROJET SPORTIF TERRITORIAL

1 LE CADRE GENERAL

1.1 • Un Projet Sportif Territorial au sein de la Conférence Régionale du Sport Auvergne-Rhône-Alpes

Loi n° 2019 812 du 1er août 2019
Décret du n° 2020 1280 du 20 octobre 2020

La loi du 1^{er} août 2019 relative à la création de l'Agence Nationale du Sport (ANS) prévoit la mise en place d'une Conférence Régionale du Sport (CRdS), conférence précisée par le décret du 20 octobre 2020, notamment dans sa composition.

La Conférence a pour objectif de réunir l'ensemble des acteurs du champ sportif pour aboutir à une politique sportive cohérente et ambitieuse sur le territoire régional. La Conférence Régionale du Sport a vocation à accroître l'autonomie des acteurs du sport au sein des régions vers un modèle partenarial innovant qui les responsabilise, les uns vis-à-vis des autres, au bénéfice/service des usagers du sport.

Cependant, il est important de préciser que la CRdS ne se substituera pas aux compétences sportives des acteurs qui la composent. La plus-value réside, davantage, dans les convergences à trouver, pour construire ensemble une politique sportive, en fonction des priorités de chacun.

Composée de 4 collèges (Collège des services de l'Etat, Collège des collectivités territoriales, Collège du mouvement sportif, Collège du monde économique et social), la Conférence Régionale du Sport développe une stratégie de développement du sport, à l'échelle de la région, au travers d'un Projet Sportif Territorial (PST).

En Auvergne-Rhône-Alpes, la CRdS a été installée, sous la présidence du Préfet de région, le 1^{er} mars 2021. Elle compte un total de **72 membres** et a mis en place **quatre commissions thématiques** ainsi qu'un groupe de travail autour de la communication. Désormais, son bureau est composé d'un président et de deux vice-présidents, élus pour une durée de cinq ans. La délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) assure le secrétariat de la conférence et anime les travaux. La CRdS s'accompagne d'une Conférence des financeurs mise en place le 5 juillet 2022.

Le **Projet Sportif Territorial (PST)** est le **document-cadre** qui doit être élaboré et adopté par la Conférence Régionale du Sport pour une durée qu'elle décide, et de **5 ans maximum**. Il s'agit là de **définir les objectifs et d'écrire la stratégie qui vont guider l'action de la conférence** sur la durée de son mandat, voire au-delà.



1.2 • Un Projet Sportif Territorial au sein de la Conférence Régionale du Sport Auvergne-Rhône-Alpes

DU DIAGNOSTIC VERS UNE FEUILLE DE ROUTE

Le PST fait l'objet d'un cadrage national qui fournit des indications générales quant à sa durée, d'un maximum de 5 ans, son contenu et ses modalités d'élaboration. En l'occurrence, le PST comprend donc :

1. **Un diagnostic régional** «comportant notamment l'identification de ses éventuels déficits territoriaux et des publics à l'égard desquels elle présente des défauts d'accessibilité»¹ ;
2. **Une feuille de route régionale** qui consiste dans « un programme comportant les mesures et les actions à mettre en oeuvre au regard des 8 objectifs, les modalités de suivi du programme d'action, les contributions et organisations existantes »¹.

Le PST est rédigé par l'ensemble de ses membres. En plus du diagnostic et de la feuille de route, le PST prévoit des modalités de suivi et d'évaluation de son programme.

SYNOPTIQUE DU PST

Le **Projet Sportif Territorial** est établi pour une durée de **5 ans maximum** et comprend :

- ✓ Un bilan de l'offre sportive existante sur le territoire régional.
- ✓ Un programme comportant les mesures et actions à mettre en oeuvre au regard des objectifs précités.
- ✓ Les modalités de suivi et d'évaluation du programme d'action.

Il est ensuite transmis à l'Agence, par le Président de la conférence, et publié.



¹Décret du 20 octobre 2020

1.3 • La construction du Projet Sportif Territorial en Auvergne-Rhône-Alpes

Le PST se structure en trois parties qui ont constitué autant d'étapes de travail pour son élaboration, avec :

RÉALISATION DU
DIAGNOSTIC TERRITORIAL



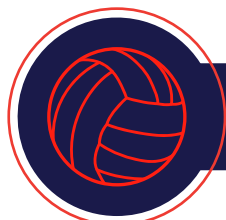
DÉFINITION DU PLAN
D'ACTION (PRIORITÉS,
STRATÉGIE) POUR 5 ANS



FIXATION DES MODALITÉS
DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Le travail d'élaboration du PST s'est opéré en lien étroit avec les Commissions mises en place, lors de l'installation de la CRdS. De fait, l'installation de la CRdS a permis d'élire un Bureau dont les premiers travaux ont notamment consisté dans la mise en place de Commissions thématiques.

Quatre Commissions thématiques se sont réunies à partir de septembre 2021 et jusqu'en avril 2022, à raison de cinq séances de travail chacune (2 dans le cadre de la phase de diagnostic, 3 dans le cadre de la phase sur la feuille de route).

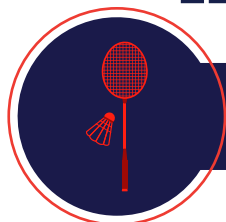


DÉVELOPPEMENT DU
SPORT POUR TOUS

PRÉVENTION
ET LUTTE CONTRE TOUTES
LES DÉRIVES DANS LE SPORT



LES QUATRE COMMISSIONS THÉMATIQUES



ACCOMPAGNEMENT DE LA
PERFORMANCE SPORTIVE

STRUCTURATION DE
L'OFFRE SPORTIVE TERRITORIALE



LES GRANDS PRINCIPES OUVERTS ET COLLABORATIFS

UN PROCESSUS OUVERT ET COLLABORATIF

La démarche d'élaboration du PST s'est réalisée avec la mobilisation et l'implication de ses membres et des acteurs régionaux, personnes ressources et experts. Ainsi, la démarche s'est appuyée sur la capitalisation de travaux et de

réflexions existants. L'ensemble des livrables constitue une production collective, fruit de séances d'intelligence collective et de constats - analyses - préconisations partagées.

UN PROCESSUS ITÉRATIF

L'élaboration du PST s'est inscrite dans un schéma de travail progressif qui a consisté à :

- 1) partager une vision de la situation sportive régionale,
- 2) en déduire des enjeux pour l'action,
- 3) concevoir une feuille de route priorisée.

Cette dynamique a été voulue et suivie pour conférer au PST une cohérence d'ensemble.

Concrètement, l'écriture du PST a consisté dans **une alternance de temps de production collectif**, lors de multiples séances de travail en Commissions, **et de temps de consolidation formalisation**, entre les séances, avec la vigilance continue d'assurer l'homogénéité de traitement et la bonne articulation entre les différentes entrées et Commissions.

UNE VOLONTÉ D'ABOUTIR À DES PROPOSITIONS D'ACTIONS CONCRÈTES

Le travail d'élaboration du PST a été guidé par la constante volonté d'avoir **une valeur ajoutée opérationnelle** : les Commissions se sont ainsi attachées à finaliser des fiches actions incluant

des modalités de mise en œuvre précises, pouvant servir de mode d'emploi pour lancer les actions identifiées.

2

LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

2.1 • Éléments de cadrage

LE CONTENU ET LA VISÉE DU DIAGNOSTIC

Décret du 20 octobre 2020

« Le Projet Sportif Territorial comprend un bilan de l'offre sportive existante sur le territoire régional, comportant notamment l'identification de ses éventuels déficits territoriaux et des publics à l'égard desquels elle présente des défauts d'accessibilité ».

Le diagnostic territorial consiste dans un état des lieux global. Il permet d'identifier les points forts en matière de sport sur le territoire régional, ainsi que d'éventuelles carences en termes de politiques sportives. Ce sont ces carences qui pourront, par exemple, être identifiées comme devant être palliées prioritairement dans le PST et à travers son programme d'actions.

L'objectif est que **ce diagnostic territorial permette d'avoir une vue la plus complète et précise possible des forces, faiblesses, menaces et opportunités du territoire**. De fait, le diagnostic débouche sur un ensemble d'enjeux resserrés qui ont orienté les priorités dégagées dans la définition du programme d'action du PST.

L'élaboration du diagnostic du PST ARA s'est inscrite dans une démarche progressive et itérative, **mobilisant tant des données documentaires et des études disponibles auprès des membres de la CRdS que les membres de la CRdS et des acteurs régionaux qu'elle a associé à ses travaux dans le cadre de commissions thématiques**. L'élaboration du diagnostic a été conçue dans les cadres disposés par la loi ainsi que par les dispositions prises à l'échelle de la Conférence régionale. Les principales étapes de construction du diagnostic du PST Auvergne-Rhône-Alpes :

1. Octobre 2020 – Février 2021 // Réalisation d'un diagnostic socle, accompagnant l'installation de la Conférence Régionale du Sport ;
2. Suite à la mise en place de la CRdS // Partage et ouverture à commentaires du document socle auprès des membres de la Conférence avec, en parallèle, invitation à la transmission de données documentaires complémentaires ;
3. Septembre 2021 // Productions d'analyses partagées au sein des Commissions thématiques de la Conférence réunies à la Maison régionale des sports à Lyon, ainsi que lors de temps de visio-conférence ;
4. Octobre – Novembre 2021 // Rédaction d'un diagnostic mis en débat en séance plénière, le 19 novembre, à l'Hôtel de Ville de Roanne, et ouvert à commentaires et retours.

Le présent diagnostic constitue un regard le plus exhaustif possible, à partir des éléments disponibles et dans le cadre imparti de travail (calendrier, ressources...). Il est cependant établi qu'il ne dispose pas d'une vision exhaustive en tant que tel, mais, davantage, **d'un point de départ pour un travail de diagnostic partagé, s'inscrivant dans une logique de travail en continu et au long cours pour la CRdS**. C'est dans cette optique que ce travail de diagnostic a vocation à s'inscrire au cœur de **la vie de la CRdS, dont les travaux nécessiteront de disposer d'éléments d'approfondissement et d'exploration complémentaires, dans le temps, pour accompagner les réflexions et éclairer les arbitrages**.



LE DISPOSITIF D'ÉLABORATION DU DIAGNOSTIC¹

Le diagnostic présente l'intérêt de disposer :

- d'une base commune de connaissances, socle livré aux travaux et évolutions à suivre ;
- d'éléments partagés, tout à la fois, via des documents formalisés et, surtout, dans le cadre d'instances d'échanges ;
- d'éléments priorités sur lesquels appuyer les réflexions relatives à la stratégie (feuille de route), de sorte que celle-ci réponde à des besoins identifiés et validés par l'ensemble des partenaires et parties prenantes de la CRdS.

Il est construit sur une structure croisant l'architecture de la CRdS en 4 Commissions thématiques et les axes issus de la loi de 2019¹ et instaurant les CRdS.

Concernant les missions et objectifs issus de la loi de 2019

La Loi indiquant que le but est d'établir « un Projet Sportif Territorial tenant compte des spécificités territoriales », des entrées complémentaires ont été intégrées au travail de diagnostic. Huit missions, listées par la loi, ont été complétées en région ARA, dans le cadre de l'installation de la CRdS par deux entrées complémentaires : le sport santé d'une part et, d'autre part, l'économie du sport et l'emploi / formation, soit, un total de 10 entrées (cf. plus haut le synoptique de la CRdS).



DÉVELOPPEMENT DU SPORT POUR TOUS

1
Le développement du sport pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire.

5
La réduction des inégalités d'accès aux activités physiques et sportives.

6
Le développement des activités physiques et sportives adaptées aux personnes en situation de handicap.

9
Le sport santé.

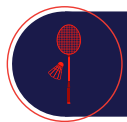


STRUCTURATION DE L'OFFRE SPORTIVE TERRITORIALE

4
La construction et l'entretien d'équipements sportifs structurants.

8
La promotion de l'engagement et du bénévolat dans le cadre des activités physiques et sportives.

10
L'économie du sport et l'emploi / formation.



ACCOMPAGNEMENT DE LA PERFORMANCE SPORTIVE

2
Le développement du sport de haut niveau.

3
Le développement du sport professionnel.



PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE TOUTES LES DÉRIVES DANS LE SPORT

7
La prévention de et la lutte contre toutes les formes de violences et de discriminations dans le cadre des activités physiques et sportives pour toutes et tous.

¹ La Loi n° 2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France inscrit de nouveaux axes à traiter par les conférences du sport. Ces thématiques ont été intégrées dans les travaux de cette conférence.

2 LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

2.2 • La synthèse du diagnostic territorial

Le diagnostic a fait l'objet d'un document dédié de 139 pages, à disposition, parallèlement au PST, dont voici la synthèse et les principaux enjeux à retenir.

Elle s'organise autour d'une partie présentant des informations relatives au territoire régional et son contexte, à travers quelques chiffres clés, et des éléments en lien avec l'architecture thématique qui accompagne la structuration des Commissions.

+8M HABITANTS

2^{ème} région la plus peuplée de France, Auvergne-Rhône-Alpes présente une forte croissance démographique et une forte attractivité avec un accroissement de population de 140.000 habitants en moyenne tous les trois ans.

140 QUARTIERS PRIORITAIRES

de la politique de la ville

2/3 DU TERRITOIRE

situé en zone montagneuse

175 STATIONS DE SKI

alpin et nordique

3 DES PLUS GRANDS LACS

de France

2 PARCS NATIONAUX

10 PARCS NATURELS

24 STATIONS THERMALES

2^{ème} rang national pour les revenus de tourisme, 1^{ère} destination européenne pour le ski, Lyon au 2^{ème} rang en France pour l'accueil de congrès internationaux.



DÉVELOPPEMENT DU SPORT POUR TOUS les pratiques d'activités physiques et sportives

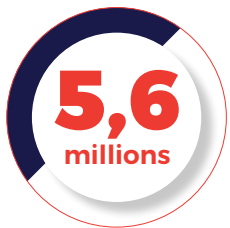
une pratique

60,7% masculine

une pratique

39,3% féminine

6^{ème} région de France en matière d'équilibre H/F



C'est le nombre d'habitants de la région qui déclare une activité physique et sportive dans l'année.

LES FREINS :
contraintes horaires, types d'offres / aménagements, ...

8.067

licences parasportives.
1^{ère} région de France en nombre de licences handisport et 3^{ème} en nombre de licences Sport Adapté



3^{ème} rang national pour le niveau de pratique élevée qui suit l'évolution démographique.

Une offre riche et complémentaire entre le tissu associatif, les pouvoirs publics et l'offre privée commerciale.

Top 3 des activités pratiquées par les sportifs hors cadre fédéral :

36% Randonnée et marche

18% Activités de forme et force

10% Course à pied

Une pratique auto-organisée, souvent couplée avec une pratique fédérale.

Les moteurs de la pratique

Une mutation profonde dans la demande sociale de pratique sportive est observée, qui se structure autour de la santé, du loisir, de la convivialité, de la nature, et non plus majoritairement autour d'une pratique compétitive.

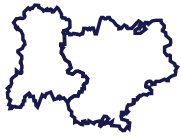


1.626.799 licences sportives

2^{ème} région de France en nombre de licenciés.

STRUCTURATION DE L'OFFRE SPORTIVE TERRITORIALE

les associations, emplois & filière, les lieux de pratiques



22.634

Nombre de clubs que compte la région, avec, en moyenne, 87 licenciés par club.



407.000

Estimation du nombre de bénévoles sportifs, qui œuvrent dans les clubs sportifs de la région.



5.132

associations employeurs dans les activités sportives, récréatives et de loisirs.



51

organismes de formation habilités par la DRAJES au titre des diplômes relevant de son ministère.



+^{de} 21.000

éducateurs sportifs professionnels, soit la 1^{ère} région de France.

41.016
salariés
du secteur
privé

23.693 salariés dans la fabrication et la vente d'articles de loisirs et de sport, les téléphériques et remontées mécaniques, les cycles, ...

17.323 salariés dans les clubs de sport, l'enseignement sportif, la gestion d'installations sportives, ...

Avec **41 équipements** pour **10.000 habitants**, la région se situe dans la **moyenne nationale** (43 pour 10.000).

RECENSEMENT PAR GRANDS TYPES

Tous les équipements

2^{ème} région

Dont équipements dits de proximité

10^{ème} région

Équipements de sports de nature

2^{ème} région

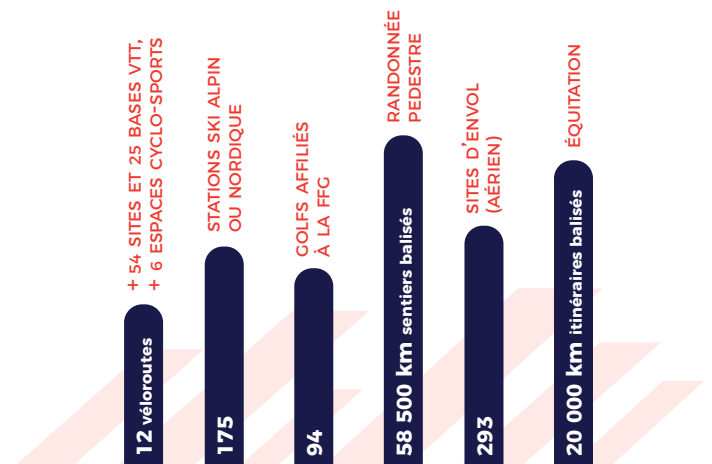
(en dotation pour 10.000 habitants)

Région la mieux dotée en bassins de natation, mais avec une part importante de bassins découverts qui ne sont pas utilisables tout au long de l'année

Un enjeu d'équipements liés à une pratique libre ou non fédérale : équipements aménagés en accès libre et de proximité, aménagements liés aux déplacements, espaces verts urbains et espaces naturels de loisirs, ...

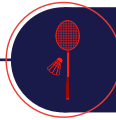
71%

La part des EPCI de la Région qui ont pris la compétence équipements.



ÉQUIPEMENTS DE SPORT NATURE

La région Auvergne-Rhône-Alpes dispose de 19 % des équipements de sports de nature en France, ce qui fait d'elle la 1^{ère} région en nombre d'équipements.



ACCOMPAGNEMENT DE LA PERFORMANCE SPORTIVE sport de haut-niveau et sport professionnel

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES, 2^{ÈME} RÉGION DE FRANCE POUR LE SPORT DE HAUT NIVEAU

Depuis janvier 2021, une organisation autour de la Maison Régionale de la Performance, avec les sites des CREPS de Vichy, Voiron, Vallon Pont d'Arc et Lyon.

Un accompagnement différencié selon :

- Un cercle Haute Performance (*sportifs médaillables aux JOP*).
- Un cercle Haut Niveau (*sportifs listés HN Elite, Senior et Relève*)
- L'Accession au Haut niveau (*Espoirs et Collectifs nationaux, structures PPF d'accession et sportifs qui y sont inscrits*).

SPORT PROFESSIONNEL :



27 clubs professionnels ayant un rayonnement national et international



6 sports (football, rugby, basket-ball, volleyball, handball, et hockey sur glace)



18 CFCP référencés (6 fédérations) concernant 458 sportifs (convention de formation)

803 SPORTIFS DE HAUT NIVEAU
dont 95% sont en double projet

3.128 ENSEMBLE DE SPORTIFS

SHN, espoirs, collectifs d'entraînement, sous-convention CFCP* et non listés mais appartenant à une structure de haut niveau.

*Centre de Formation de Club Professionnel

1.007 ESPOIRS
soit 14% des Espoirs au national

114 STRUCTURES
Projets de Performance Fédéraux et centres de formation

DIFFICULTÉS

- Des modèles économiques hétérogènes (droits TV sponsoring, recettes matchs et subventions) avec un équilibre financier difficile à maintenir.
- Une fragilité particulière du sport professionnel féminin
- Une difficulté à élargir la base des spectateurs au-delà des «fans», malgré l'ancrage des clubs et l'émergence de dynamiques sur l'utilité sociale (association Cœur Vert, OL Fondation...)

© Région Auvergne-Rhône-Alpes / M. Peres, C. Pietri



PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE TOUTES LES DÉRIVES DANS LE SPORT le sport facteur de santé et ses risques

LE SPORT COMME VECTEUR DE SANTÉ ET D'ÉTHIQUE

En matière de sport-santé bien-être

- Des acteurs investis dans le sport-santé bien-être en réponse à la stratégie nationale sport-santé. La promotion de la pratique d'AP et la lutte contre la sédentarité apparaissant comme un enjeu de santé publique.
- Un objectif : favoriser une pratique d'activité physique régulière, adaptée, sécurisée et progressive pour tout public.
- Des acteurs qui accueillent, renseignent, évaluent les capacités physiques, orientent et/ou accompagnent les pratiquants : 11 DAPAP (*Dispositif d'Accompagnement à la Pratique d'AP*), 37 MSS (*Maison Sport Santé*) et 530 structures sportives associatives ou privées référencées sur le site internet du sport-santé bien-être en Auvergne-Rhône-Alpes en 2022.

En matière de prévention de la santé des pratiquants

- Un réseau d'acteurs et de structures associatives privées, institutionnelles oeuvrant pour la prévention et la préservation de la santé des pratiquants.
- Un large champ de thématiques, répondant aux directives ministérielles :
Santé (*protection et préservation de la santé des pratiquants*)
Violences (*sexistes, sexuelles, discriminations, incivilités, ...*)
Préserver le pacte républicain (*laïcité, radicalisation, ...*)
Éthique (*paris sportif, dopage, ...*)
- Des interventions (*sensibilisation, information, formation, actions de prévention, ...*) à destination des pratiquants, de leurs parents, des professionnels du sport (*encadrants, dirigeants, élus, bénévoles, ...*) des professionnels de la santé, des étudiants, du grand public, ...

Mais l'ensemble des acteurs et des ressources du territoire est peu connu et mal identifié par les pratiquants, les professionnels du sport et de la santé, les collectivités territoriales et les acteurs de terrain en général. Et il semble exister un manque de sensibilisation aux bienfaits de la pratique des activités physiques, tout comme à la prévention de la santé des pratiquants.

Il semble donc essentiel de communiquer sur l'existant, recenser les structures et communiquer sur leurs compétences, sensibiliser les pratiquants, le grand public, les collectivités territoriales, les acteurs de terrain... et sensibiliser/former les professionnels du sport et de la santé à ces différentes thématiques.

ATOUTS - FAIBLESSES - OPPORTUNITÉS - MENACES

Le travail de diagnostic territorial a permis de valider, en plénière de CRdS, une lecture des Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces, sous l’angle des quatre Commissions qui structurent le travail et les réflexions :

	Développement du sport pour tous	Structuration de l'offre sportive territoriale	Accompagnement de la performance sportive	Prévention et lutte contre toutes les dérives dans le sport
A	<ul style="list-style-type: none"> Pratique sportive développée Nombreux acteurs sport santé Structures / dispositifs innovants 	<ul style="list-style-type: none"> Équipement de pleine nature Offre de formations Nombreuses structures d'appui 	<ul style="list-style-type: none"> Nombreux sportifs de haut niveau Qualité des structures d'accueil Clubs à fort rayonnement 	<ul style="list-style-type: none"> Nombreux acteurs de prévention Réseau associatif dynamique Mesures concrètes récentes
F	<ul style="list-style-type: none"> Inégalités H/F Faible visibilité sur la cohérence d'ensemble 	<ul style="list-style-type: none"> Disparités en équipements Dépendance au tourisme H>F instances dirigeantes 	<ul style="list-style-type: none"> Moindre visibilité du HN non pro Rôle des acteurs à éclaircir Disparités d'aides territoriales 	<ul style="list-style-type: none"> Faibles données disponibles Silence sur certains sujets tabous Manque de formation des acteurs
O	<ul style="list-style-type: none"> Aspiration «nature» et «santé» Implication CPSF 	ORGANISATION DES JOP 2024		<ul style="list-style-type: none"> Libération de la parole Prise de conscience
M	<ul style="list-style-type: none"> Difficile adaptation des clubs aux nouvelles formes de demandes 	CONSÉQUENCE DU COVID ET POSSIBLE RECRUDESCENCE DE L'ÉPIDÉMIE		<ul style="list-style-type: none"> Dérives en milieu sportif non cadré Complexité de certaines affaires
		<ul style="list-style-type: none"> Plan de relance Demande de produits de pointe 	<ul style="list-style-type: none"> Dynamique commune équipes F/M Structuration des ligues pro 	
		<ul style="list-style-type: none"> Fragilité de l'engagement bénévole Tension des finances publiques 	<ul style="list-style-type: none"> Difficile reconversion des sportifs Modèle économique parfois fragile 	

2.3 • Les enjeux retenus pour guider la feuille de route

Chacune des Commissions de la CRdS a construit un corpus d'enjeux resserrés, associé à des « raisons d’agir », constituant des lignes directrices pour les réflexions sur la feuille de route. Une présentation a été faite en CRdS plénière.

DÉVELOPPEMENT DU SPORT POUR TOUS

ENJEUX

Le développement des pratiques d'activités physiques et sportives dans toute leur diversité

- Une diversification des pratiques actuelles et une diversité des demandes encore non couvertes.
- Des freins culturels et des freins connexes et tangibles à l'accès à la pratique : mobilité, garde d'enfants, ...
- Une accessibilité de l'offre en question, qui mérite d'être renforcée pour un certain nombre de publics (femmes, jeunes QPV, personnes âgées en milieu rural, personnes en situation de handicap, ...).
- Une offre à développer pour toucher de nouveaux publics et satisfaire des demandes qui ont évolué vis-à-vis du sport et de l'activité physique au sens large.

L'affirmation des activités physiques et sportives pour relever des défis sociétaux

- Des expériences de plus en plus nombreuses et structurantes d'actions liant le sport à des enjeux de santé, d'éducation, d'insertion professionnelle.
- Un tissu encore peu lisible et qui dispose de fortes opportunités de développement, face à des besoins qui augmentent (défi du bien vieillir, de l'inclusion des jeunes, ...).
- Le sport, acteur souvent historique dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville pour toucher la jeunesse, travailler sur l'ouverture d'esprit et la reprise de confiance en soi de publics fragilisés.
- Les activités physiques et sportives, un acteur majeur de lien social dans les territoires, en particulier sur les zones rurales et dans les quartiers prioritaires.

La structuration d'un écosystème support et agissant

- Un écosystème très riche, qui se complexifie d'autant plus, dès lors qu'on croise le sport à d'autres entrées thématiques (santé, éducation, ...).
- Des actions et dispositifs qui sont parfois peu connus, des acteurs qui ne se connaissent pas forcément entre eux.
- Des échelles territoriales de réflexion qui ne sont pas forcément structurées.
- Une appréhension encore limitée de la diversité des pratiques et de la variété des opportunités que revêt le sport et la pratique d'APS.

LE « POURQUOI » AGIR

STRUCTURATION DE L'OFFRE SPORTIVE TERRITORIALE

ENJEUX

LE « POURQUOI » AGIR

Professionalisation du tissu associatif

- Relative précarité des conditions d'emploi (temps de travail hebdomadaire, saisonnalité, perspectives d'évolution, ...).
- Des situations d'auto-entrepreneuriat subi, comme solution aux difficultés de mutualiser l'emploi.
- Des compétences relevant à la fois de la gestion, de l'administration et de compétences techniques et d'encadrement.

Développement de l'emploi de qualité

- Connaissance limitée de la couverture territoriale des besoins par les installations et les activités.
- Complexité des parcours de subvention.
- Saturation de certains créneaux / sous-utilisation d'autres.
- Un « mille-feuille » des compétences territoriales, plus ou moins lisibles selon l'existence ou non de projets sportifs locaux à l'échelle des EPCI (répartition des compétences entre l'EPCI et les communes, lecture des besoins à une échelle de bassins de vie, ...).

Les lieux de pratiques pour prendre en compte et anticiper les demandes dans leurs diversités, comme les nouvelles pratiques

- Difficulté pour les associations de devenir primoemployeuses (responsabilité, évolution du projet associatif).
- Des dispositifs d'aides et soutiens existants, mais peu mobilisés.
- Les associations ne prennent pas toujours le temps de formaliser un projet associatif intégrant l'ensemble des enjeux (emplois, financements, bénévolat, accès aux équipements).
- Un degré variable d'appropriation des opportunités de la digitalisation par les associations et les dirigeants.

Valorisation du bénévolat

- Engagement bénévolat en question / changement de mentalités.
- Dispositifs de valorisation et de soutien au bénévolat peu utilisés (CEC / mécénat de compétences).
- « Charge » forte sur les dirigeants bénévoles (en responsabilité, en disponibilité, ...).

ACCOMPAGNEMENT DE LA PERFORMANCE SPORTIVE

ENJEUX

LE « POURQUOI » AGIR

Améliorer la connaissance / évaluer

- Nouvelle répartition des rôles et responsabilités : rôle de l'ANS, de la Maison Régionale de la Performance.
- Une grande diversité d'acteurs, avec un consensus sur la nécessité d'améliorer la cohérence dans le respect des prérogatives de chacun.
- Un manque d'information pour analyser les besoins des athlètes.

Accompagner le haut niveau

- Un enjeu national avec des effets régionaux importants (rayonnement, « role model »).
- Les acteurs régionaux ont un rôle clé à jouer sur les 4 axes de l'ANS.
- La haute performance dispose d'un financement national, mais la mise en oeuvre doit s'appuyer sur les réseaux.

Accession au haut niveau

- Écart entre les ressources disponibles pour le haut niveau et celles pour l'accession.
- Des besoins sur l'accompagnement sportif (y compris les entraîneurs) et sur des champs connexes (déplacements, formation).
- Un besoin urgent d'investir pour les générations 2026 / 2028.

Suivi socio-professionnel

- Un enjeu commun à tous les publics dans une trajectoire de performance (SHN, accession, sportifs professionnels ou en centre de formation).
- Le double projet a de multiples facettes : formation initiale / formation continue / emploi.

PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE TOUTES LES DÉRIVES DANS LE SPORT

ENJEUX

LE « POURQUOI » AGIR

Stratégie de communication 360°

- Diversité de sujets relatifs à la protection des pratiquants : prévention des violences et des discriminations / protection des pratiquants (dopage, surentrainement, compléments alimentaires).
- Besoin de communiquer vers tous les pratiquants et leur environnement proche, quel que soit le lieu de pratique (écoles, clubs, structures privées commerciales).
- Une diversité de messages : prévention, vigilance, traitement des cas.
- Une multitude d'outils et de relais pour transmettre les messages (outils numériques, affichages sur les lieux de pratiques).

Observation et capitalisation

- Difficile d'avoir une vision précise de la situation par manque de données disponibles.
- Un besoin d'avoir des signaux faibles et des données de perception de l'environnement pour l'anticipation et la veille.
- Utilité d'échanger les bonnes pratiques entre des acteurs au niveau de territoire et/ou de disciplines sportives.

Structuration du réseau d'acteurs et d'orientations

- Être sûr que la chaîne de signalement et de traitement des cas permette de prendre en charge, efficacement, les victimes.
- Un écosystème existant : associations d'aide aux victimes, plateforme nationale et signalement au sein du Ministère chargé des sports.

Formation / sensibilisation / capitalisation

- Une offre existante et pouvant être mobilisée.
- Besoin de mailler le territoire, d'identifier les opportunités et besoins de déploiement.

3 LE PLAN D'ACTION

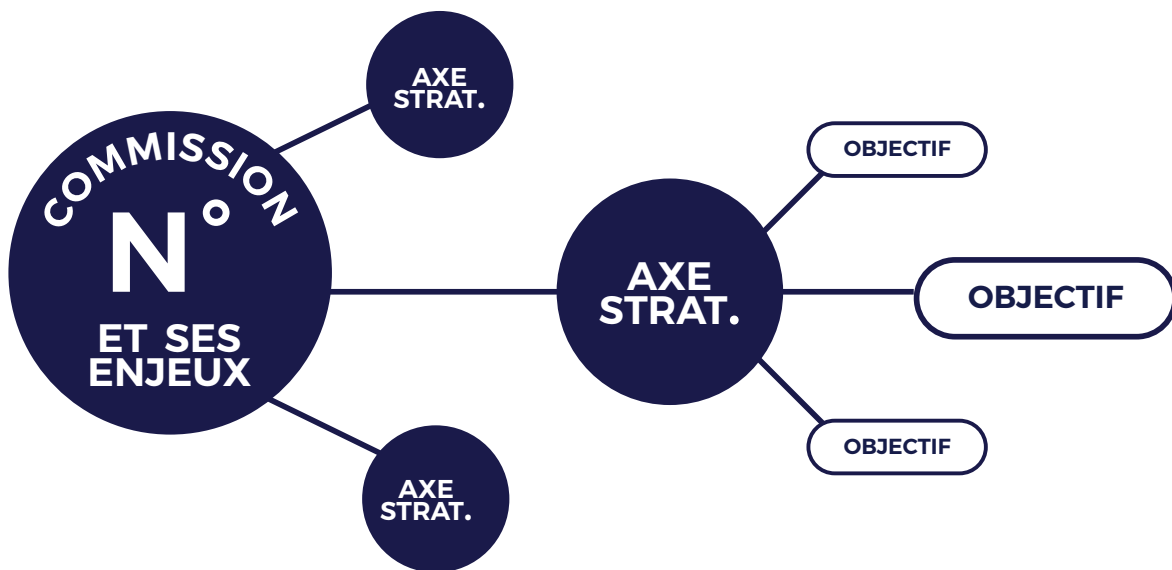
3.1 • Éléments de cadrage

LE DISPOSITIF D'ÉLABORATION DE LA FEUILLE DE ROUTE

L'élaboration de la feuille de route a été réalisée dans la continuité du diagnostic :

- Cohérence de la démarche globale : l'élaboration de la feuille de route s'est appuyée sur les quatre Commissions créées pour le diagnostic.
- Continuité des principes ayant guidé à l'élaboration du diagnostic : la logique collaborative et itérative du travail des Commissions a permis d'ajuster et de consolider les fiches actions, d'étapes en étapes.

Pour servir d'appui aux réflexions des commissions, une architecture d'ensemble a été posée, veillant à permettre la construction de la feuille de route.



- **Une feuille de route cohérente et pertinente.** Elle s'articule, en effet, avec les enjeux du diagnostic de façon à apporter une réponse stratégique et opérationnelle en lien avec les besoins sportifs du territoire comme avec ses atouts.
- **Une feuille de route opérationnelle.** Elle propose des orientations générales qui sont déclinées jusqu'aux actions, sous forme de pistes et de fiches de mise en œuvre concrètes (NB : des fiches actions détaillées sont proposées en annexes du PST).
- **Une feuille de route systémique.** Elle pense les liens entre les commissions / axes stratégiques, de sorte que les actions mises en œuvre soient singulières, mais complémentaires, se nourrissent mutuellement le cas échéant et contribuent, au global, à l'atteinte des objectifs du PST.

En complément à l'architecture générique fixée par la feuille de route, un modèle de fiche-action a été déterminé pour accompagner la réflexion sur les pistes concrètes. Ces fiches ont été mobilisées, dans les temps de réflexion comme les temps d'écriture, en chambre, pour accompagner la concrétisation des pistes.

Fiche action 1 Titre de la fiche

Description Générale et objectifs

POURQUOI ?	ENJEUX
	AXE(S) STRATÉGIQUE(S)
	OBJECTIF(S) OPERATIONNEL(S)
	POURQUOI AGIR ?
POUR QUI ?	PUBLICS
	TERRITOIRES
AVEC QUI ?	PILOTAGE
	OPERATEUR(S)
	PARTENAIRES (internes CRdS et externes)
COMMENT ?	MODALITÉS OPERATIONNELLES
	FINANCEMENTS
	ÉCHÉANCES
CONFÉRENCES DES FINANCEURS	
POINTS DE VIGILANCE	
CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE SUIVI	

Le PST comprend donc **un programme comportant les mesures et les actions à mettre en œuvre, sur la base des enseignements du diagnostic territorial et des grandes orientations.**

Il définit une stratégie pour guider l'action de la conférence sur les 5 ans à venir.

Les objectifs comme les pistes d'action sont priorisés, permettant de retenir les plus urgents, les plus prégnants, les plus importants ou pertinents, les plus fédérateurs ou transversaux...

3.2 • Plan d'action

FEUILLE DE ROUTE ET IDENTIFICATION DES 5 AXES

La feuille de route du PST s'articule autour de :



5 axes stratégiques



19 objectifs opérationnels



18 actions

... parmi lesquelles des actions dont...
... le pilotage est assuré par une diversité d'acteurs
... les délais de mise en oeuvre ont vocation à être variables, selon la nature des actions, leurs contingences, etc.

Le PST identifie cinq axes stratégiques avec 4 axes stratégiques qui renvoient aux 4 entrées portées en Commissions et 1 axe stratégique transversal, soit :



LES AXES STRATÉGIQUES ET LEURS OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

1

Augmenter l'attractivité de la pratique sportive et la visibilité de son offre.

Encourager dans les territoires le développement d'une pratique ouverte à un plus large public et connectée aux autres secteurs de la société.

Appuyer la place occupée par les établissements scolaires comme des lieux et des leviers d'une pratique durable.

Élargir et diversifier l'offre sportive pour faciliter la pratique sportive du plus grand nombre.

2

Accompagner le déploiement de la MRP en région.

Améliorer les réponses proposées aux sportifs engagés dans la performance sportive.

Favoriser la connaissance des aides et appuis existants pour en faciliter la mobilisation et les synergies.

Renforcer l'engagement et la synergie des acteurs pouvant apporter un soutien aux sportifs de haut niveau.

Inspirer les jeunes et leur donner les moyens de s'investir dans un parcours vers la performance.

3

Se doter d'un appareil de connaissance de l'existant et de la situation, enrichi en continu par des échanges d'acteurs.

Structurer un « réseau augmenté » de la prévention dans le sport.

Sensibiliser un large public à tous les champs de la prévention.

Renforcer la formation des professionnels du sport et de la santé.

4

Se doter d'une connaissance éprouvée de la situation de l'offre de la demande sportive et de l'évolution des pratiques sur la région et ses territoires.

Conforter la capacité du tissu associatif à porter une offre de qualité.

Renforcer les compétences et la qualité de l'emploi face aux mutations qui traversent le sport.

Disposer d'un tissu de lieux de pratiques favorables au développement des activités physiques et sportives et leur couverture territoriale.x

5

Renforcer et pérenniser l'impact des actions du PST.

Diffuser et communiquer les travaux de la CRS et de la CFS.

ÉLÉMENTS DE COMPRÉHENSION SUR LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

1

Augmenter l'attractivité de la pratique sportive et la visibilité de son offre.

Encourager dans les territoires le développement d'une pratique ouverte à un plus large public et connectée aux autres secteurs de la société.

Appuyer la place occupée par les établissements scolaires comme des lieux et des leviers d'une pratique durable.

Élargir et diversifier l'offre sportive pour faciliter la pratique sportive du plus grand nombre.

Un premier objectif : **AUGMENTER L'ATTRACTIVITÉ DE LA PRATIQUE SPORTIVE ET LA VISIBILITÉ DE SON OFFRE**

Le diagnostic a mis en exergue l'idée des bienfaits de la pratique d'activités physiques et sportives, ainsi que le besoin d'inciter davantage à cette pratique. S'y associent nombre de constats en matière de sédentarité et de santé publique notamment. Or, l'offre de pratiques existantes apparaît déjà relativement riche et présentant de nombreux atouts, en volume comme en diversité. Il faut donc **faire connaitre et encourager l'activation** de cette offre existante. Ici, l'objectif apparaît autant dans la promotion des bienfaits de la pratique que dans la promotion de **la diversité des pratiques possibles**, en faisant attention notamment, à la terminologie employée, non pas dans un esprit de rigueur sémantique, mais le terme « sport » pouvant véhiculer des représentations autour de la performance qui ne couvrent pas toutes les façons de pratiquer comme ses motivations à pratiquer. In fine, il s'agit donc ainsi d'améliorer la communication sur les dispositifs en place.

Un deuxième objectif : **ENCOURAGER DANS LES TERRITOIRES LE DÉVELOPPEMENT D'UNE PRATIQUE OUVERTE À UN PLUS LARGE PUBLIC ET CONNECTÉE AUX AUTRES SECTEURS DE LA SOCIÉTÉ (SANTÉ, INCLUSION, ÉDUCATION, ENVIRONNEMENT)**

Les bienfaits de la pratique sportive sont notamment liés à la diversité des pratiques ; les remontées – les témoignages – les expériences à travers l'ensemble de la région montrent comment **le sport et, plus largement, les activités physiques et sportives, peuvent aussi servir d'autres enjeux de territoire que ceux strictement liés à la pratique, qu'il s'agisse d'enjeux de santé, d'inclusion, etc...**

Par ailleurs, **l'échelle territoriale de proximité apparaît "clé"** pour être l'espace où peuvent se penser et se mettre en œuvre les bonnes réponses aux besoins, où peuvent se tisser et s'enclencher des dynamiques partenariales. Les réponses aux spécificités des territoires peuvent et doivent s'appuyer sur les dynamiques locales. Elles invitent et permettent également des réflexions croisées, c'est-à-dire entre le sport et d'autres domaines, comme l'aménagement, les mobilités, etc.

À ce titre, **les partenariats entre les acteurs du mouvement sportif et des acteurs d'autres horizons** (de l'éducation, du social, des déplacements, de l'insertion professionnelle, du tourisme...) **sont à encourager et à démultiplier.**

À noter que deux sujets sont, ici, plus particulièrement mis en avant, à la fois sur l'idée de concourir au développement du sport santé bien-être et sur le fait d'accompagner la montée en puissance de l'insertion professionnelle par le sport.



© Région Auvergne-Rhône-Alpes / M. Peres

Un troisième objectif : **APPUYER LA PLACE OCCUPÉE PAR LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES COMME DES LIEUX ET DES LEVIERS D'UNE PRATIQUE DURABLE**

L'École s'impose comme un espace important et précieux pour la continuité sportive en particulier. C'est en effet un espace où on peut inclure tous les enfants et où on peut commencer aux « premiers » âges (qu'il s'agisse de développement moteur, d'apprentissages sportifs de base, de découverte des disciplines sportives...). C'est aussi un levier pour limiter la baisse de pratique licenciée à l'adolescence et penser des passerelles avec le sport qu'on dira « civil » (en écho au sport dit scolaire et / ou à l'école). Les besoins évoqués portent, en particulier, sur le renforcement des liens entre pratique dans et hors du temps scolaire, ce qui pose bien sûr le lien entre l'Éducation Nationale et le mouvement sportif. Au-delà, il est question d'appuyer la qualité de la place et du rôle de la pratique sportive dans le temps scolaire. Au global, il apparaît nécessaire d'affirmer l'École comme un lieu de découverte des pratiques et des offres sportives locales, notamment les clubs, pour donner aux plus jeunes et à la jeunesse l'envie et l'habitude de pratiquer des activités physiques et sportives.

Un quatrième objectif : **ÉLARGIR ET DIVERSIFIER L'OFFRE SPORTIVE POUR FACILITER LA PRATIQUE SPORTIVE DU PLUS GRAND NOMBRE**

Dans le droit fil des réflexions sur l'enjeu d'ouvrir la pratique au plus grand nombre, et notamment à ceux qui en sont éloignés, deux grandes entrées se sont imposées : d'une part l'accompagnement des réponses aux enjeux de la pratique para sportive, à penser en lien avec les travaux menés par le CPSF, et, d'autre part, de manière plus générale, le besoin de favoriser l'expérimentation de nouvelles offres en la matière et le déploiement des réussites identifiées sur les différents territoires de la région.



© Région Auvergne-Rhône-Alpes / L. Barruel

2

Accompagner le déploiement de la MRP en région.

Améliorer les réponses proposées aux sportifs engagés dans la performance sportive.

Favoriser la connaissance des aides et appuis existants pour en faciliter la mobilisation et les synergies.

Renforcer l'engagement et la synergie des acteurs pouvant apporter un soutien aux sportifs de haut niveau.

Inspirer les jeunes et leur donner les moyens de s'investir dans un parcours vers la performance.

Un premier objectif : **ACCOMPAGNER LE DEPLOIEMENT DE LA MAISON RÉGIONALE DE LA PERFORMANCE (MRP) EN RÉGION**

Le « paysage » de la performance sportive a évolué et s'est structuré, au niveau régional, avec la mise en place de la Maison Régionale de la Performance (MRP). La notion de haut niveau dispose d'un cadre réglementaire, dans lequel s'inscrivent les réflexions et les présentes orientations.

Une stratégie d'ensemble se dégage, **tenant compte du contexte institutionnel, des compétences et politiques déployées sur la performance sportive comme du calendrier des grands événements** (notamment Paris 2024 ou encore les Global Games 2023 à -très- court terme) dans l'idée de rechercher **une valeur ajoutée régionale** à travers :

- la contribution régionale au déploiement territorial de la Maison Régionale de la Performance, toutes parties prenantes confondues (acteurs publics, acteurs privés...), sur les 4 axes stratégiques déployés par la MRP¹,
- un déploiement complémentaire, selon des priorités régionales s'articulant avec la stratégie nationale de l'ANS portée par la MRP.

Un des enjeux clés est de **faire connaître la MRP, ses objectifs, son offre, par le tissu local qu'il s'agisse des collectivités locales ou du monde économique notamment, mais aussi du mouvement sportif et, in fine, de structurer un réseau d'acteurs régionaux autour de la MRP.**

Un deuxième objectif : **AMÉLIORER LES RÉPONSES PROPOSÉES AUX SPORTIFS ENGAGÉS DANS LA PERFORMANCE SPORTIVE**

Deux sujets principaux sont ici en question :

- **actualisation de la connaissance en continu des sportives et des sportifs** engagés dans la performance sportive concernant les besoins qui sont les leurs,
- **diffusion de l'information sur les dispositifs et ressources existants** pour répondre à ces besoins / réalités / contraintes entourant le haut niveau.

Des temps de formation pourront être réalisés en direction des organisations susceptibles de proposer des soutiens aux sportifs, afin de sensibiliser aux contraintes liées au haut-niveau, qu'il s'agisse de contraintes sur la vie de famille, sur la relation employeur, etc.; ces flux d'information / formation / sensibilisation visant à familiariser aux réalités du haut-niveau celles et ceux qui peuvent l'aider, pour les mettre en capacité de penser les bonnes réponses et les positionnements adéquats.

Le sujet de la **consolidation des compétences des professionnels** autour des sportives et des sportifs concernés a été évoqué et pourra faire partie d'une traduction opérationnelle ultérieure.

¹ Les 4 axes de travail de la MRP sont le suivi socio-professionnel, l'optimisation de la performance, l'analyse data, l'accompagnement du paralympisme.

Un troisième objectif :

FAVORISER LA CONNAISSANCE DES AIDES ET DES APPUIS EXISTANTS POUR EN FACILITER LA MOBILISATION ET LES SYNERGIES

La performance sportive est actuellement soutenue **par un ensemble d'aides et d'appuis plus ou moins connu, repéré, mobilisé.**

Il apparaît ainsi très important d'améliorer la diffusion de l'information de l'existant, ce qui renvoie à un double mouvement :

- centraliser l'information de façon exhaustive / synthétique sur les outils / aides et dispositifs existants et porter à connaissance ces éléments,
- augmenter la visibilité des ressources utiles aux sportifs de haut niveau, appelant, a priori, à une diffusion multicanale.

Un quatrième objectif :

RENFORCER L'ENGAGEMENT ET LA SYNERGIE DES ACTEURS POUVANT APPORTER UN SOUTIEN AUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

Cet objectif concerne tout particulièrement le monde économique et les élus locaux, dans la performance sportive.

L'objectif est de **faciliter l'engagement du monde économique dans le soutien au haut niveau et de renforcer et/ou optimiser l'intervention des Collectivités territoriales dans ce soutien, sur les différents territoires de la région.**

Un cinquième objectif :

INSPIRER LES JEUNES ET LEUR DONNER LES MOYENS DE S'INVESTIR DANS UN PARCOURS VERS LA PERFORMANCE

Cet objectif a été formulé dans les débats, sans faire, à ce stade, l'objet d'une traduction opérationnelle dont il pourra être question ultérieurement. Dans tous les cas, cet objectif concerne tout particulièrement l'amont des parcours vers l'excellence : il s'agit de **créer l'envie de s'engager vers le haut niveau et de permettre aux jeunes et aux familles de se projeter sur ce parcours.** Cela passe par exemple par des rencontres avec les sportifs de haut niveau, engageantes tant du point de vue de la performance sportive que du point de vue de la construction des consciences et des trajectoires personnelles. Il s'agit aussi de renforcer le maillage des territoires dans les possibilités offertes à l'accession au haut niveau notamment sous l'angle de la couverture des sections sportives.



© Région Auvergne-Rhône-Alpes / C. Pietri

3

Se doter d'un appareil de connaissance de l'existant et de la situation, enrichi en continu par des échanges d'acteurs.

Structurer un « réseau augmenté » de la prévention dans le sport.

Sensibiliser un large public à tous les champs de la prévention

Renforcer la formation des professionnels du sport et de la santé.

Un premier objectif :

SE DOTER D'UN APPAREIL DE CONNAISSANCES DE L'EXISTANT ET DE LA SITUATION, ENRICHI EN CONTINU PAR DES ÉCHANGES D'ACTEURS

Le diagnostic a mis en exergue un constat sur **le manque, voire l'absence de données disponibles**. Il s'agit de travailler à la constitution de données d'observation actualisables, et de disposer d'un ensemble de ressources qui soient partagées, qualifiées et actualisées en continu.

Un deuxième objectif :

STRUCTURER UN « RÉSEAU AUGMENTÉ » DE LA PRÉVENTION DANS LE SPORT

La région peut s'appuyer sur des réseaux déjà existants dans certains domaines (exemple : prévention dopage) qui peuvent servir de point d'appui pour un élargissement vers d'autres thématiques de réflexion et d'intervention, en adéquation avec les préoccupations de la CRdS. Cet élargissement s'accompagne d'un **besoin de remobiliser, d'enrichir et de rendre plus visible le réseau existant**. L'extension du périmètre porte sur des sujets qui incluent les notions de protection et préservation de la santé des pratiquants, des violences, sexistes, sexuelles, discriminations, incivilités... de préservation du pacte républicain, et d'éthique

Un troisième objectif :

SENSIBILISER UN LARGE PUBLIC À TOUS LES CHAMPS DE LA PRÉVENTION

La dynamique envisagée doit permettre de **sensibiliser les parties prenantes du sport et de l'activité physique et sportive**. La priorité sera donnée aux encadrants et aux dirigeants au regard de leur place et de leur rôle, plus particulièrement prépondérant. Il est rappelé **l'importance, in fine, de toucher tous les pratiquants, dont les pratiquants « hors des radars classiques », et leur environnement sportif**. Cela comprend également le besoin de **favoriser la connaissance et la mobilisation des outils et dispositifs existants**, en les faisant connaître avec une attention particulière à s'adresser à toutes et tous, quel que soit le niveau de pratique.

Un quatrième objectif :

RENFORCER LA FORMATION DES PROFESSIONNELS DU SPORT ET DE LA SANTÉ

La prévention dans le champ sportif nécessite de **considérer une diversité d'acteurs et de publics** ; elle appelle aussi **une attention, des savoirs, une expertise et des compétences particulières**. De fait, les enjeux de formation, de sensibilisation et de capitalisation des compétences sont identifiés en la matière : cela passe par un cadre de référence commun pour le contenu des formations, la prise en compte du sujet de la prévention dans les formations initiales comme dans les formations continues, ainsi, qu'in fine, la constitution d'un levier de formateurs / d'acteurs en capacité d'intervenir dans le cadre des dynamiques de formation-sensibilisation envisagées.



© Région Auvergne-Rhône-Alpes / M. Peres

4

Se doter d'une connaissance éprouvée de la situation de l'offre de la demande sportive et de l'évolution des pratiques sur la région et ses territoires.

Conforter la capacité du tissu associatif à porter une offre de qualité.

Renforcer les compétences et la qualité de l'emploi face aux mutations qui traversent le sport.

Disposer d'un tissu de lieux de pratiques favorables au développement des activités physiques et sportives et leur couverture territoriale.

Un premier objectif :

SE Doter d'une connaissance éprouvée de la situation de l'offre et de la demande sportive et de l'évolution des pratiques sur la région et ses territoires

La capacité à décrire la situation sportive régionale dans ses différents aspects, à caractériser et objectiver les réalités, à documenter les réflexions et les analyses, a été interrogée dès le lancement des travaux de diagnostic. L'approfondissement des sujets et le besoin général d'éclairer la décision, dans l'ensemble de son circuit, pose **la question de la connaissance partagée des réalités sportives et de ses évolutions comme un élément central des besoins et des leviers pour agir**. Cela revêt, tout à la fois, le besoin de se doter d'éléments d'informations sur la situation présente, mais, également, de pouvoir se situer dans une logique de prospective. Dans son apport crucial à l'aide à la décision, la notion de connaissance inclut des logiques de mise en débat. S'est ainsi énoncé clairement l'objectif d'organiser un système d'observation, et un besoin d'éclairer la réflexion régionale comme les réflexions territoriales, et les choix d'orientation.

Un deuxième objectif :

CONFORTER LA CAPACITÉ DU TISSU ASSOCIATIF A PORTER UNE OFFRE DE QUALITÉ

Le tissu associatif occupe une place capitale, avec les enjeux du bénévolat et de la structuration. La structuration du tissu associatif correspond **à la volonté d'outiller ces acteurs pour qu'ils se pérennisent, se développent et accompagnent les mutations du sport. Les dirigeants bénévoles sont les maillons clés pour encourager la formalisation de projets associatifs et utiliser des outils de gouvernance et de pilotage**. Deux points, en particulier, sont mis en avant avec des actions à porter en région, d'autres au national -notamment pour ce qui concerne la valorisation du bénévolat, et des actions à faire en lien avec le sujet de la professionnalisation-.



© Région Auvergne-Rhône-Alpes / M. Peres

Un troisième objectif :

RENFORCER LES COMPÉTENCES ET LA QUALITÉ DE L'EMPLOI FACE AUX MUTATIONS QUI TRAVERSENT LE SPORT

Dans la continuité de l'objectif précédent, la dimension professionnelle et le sujet de l'emploi se déclinent autour de trois grands sujets / grands besoins :

- **la capacité d'accompagner le déploiement de nouvelles offres de services,**
- de nouvelles offres qui supposent / nécessitent **des compétences à construire et penser avec le développement des logiques de mutualisation et de bi-qualification** (emploi partagé entre associations, entre associations et collectivités territoriales, saisonnalité, etc.).
- **la capacité à se saisir des outils et des aides qui existent, et de les mobiliser à bon escient.**

Un quatrième objectif :

DISPOSER D'UN TISSU DE LIEUX DE PRATIQUES FAVORABLE AU DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES ET DE LEUR COUVERTURE TERRITORIALE

La notion de lieux de pratiques inclut les infrastructures sportives, les espaces naturels et les espaces urbains ouverts. Cet objectif renvoie d'abord à une dimension relative à la connaissance (de ce qui existe, de l'offre d'équipements, des projets, des ressources qui peuvent être mobilisables...), avec une forte dimension territoriale. L'entrée territoriale paraît constituer un critère de qualification des besoins, de manière à prendre en compte les différentes catégories de territoire, l'intensité des besoins et leur variété. Une telle lecture territorialisée permet, en outre, de prendre en compte d'autres entrées de politiques publiques, en termes d'aménagement du territoire, de mobilité, etc. In fine, l'objectif consiste à se doter d'une capacité à orienter les réflexions de la Conférence des financeurs.

4

5

Renforcer et pérenniser l'impact des actions du PST.

Diffuser et communiquer les travaux de la CRdS et de la CFS.

Les quatre axes stratégiques précédents ont mis en avant un enjeu transversal autour de la connaissance et de son partage, à la fois pour les constats et les actions à mener.

Il apparaît, en effet, important, de disposer d'une lecture de la situation (ressources, manques, les acteurs...), de consolider l'information mais, aussi, de pouvoir partager le fruit des réflexions et les ressources nouvellement créées au travers du plan d'action.



© Région Auvergne-Rhône-Alpes / C. Pietri

3.3 • La déclinaison opérationnelle des axes stratégiques

Chaque axe stratégique a fait l'objet d'une déclinaison en objectifs opérationnels et en actions, lesquelles ont donc été priorisées, avec un volant d'actions identifiées comme « prêtes à partir » à court terme.

Favoriser la continuité d'activité physique et sportive à **tous les âges de la vie, par et pour une diversité de pratiques**

Augmenter l'attractivité de la pratique sportive et la visibilité de son offre

FA 5 / Coups de projecteurs sur l'offre d'APS et les bienfaits de la pratique

Appuyer la place occupée par les établissements scolaires comme des lieux et des leviers d'une pratique durable

FA 1 / Appui au rapprochement entre l'école et le mouvement sportif

Encourager dans les territoires le développement d'une pratique ouverte à un plus large public et connectée aux autres secteurs de la société (santé, inclusion, éducation, environnement)

FA 2 / Boîte-à-outils « inclusion par le sport »

Élargir et diversifier l'offre sportive pour faciliter la pratique sportive du plus grand nombre

FA 3 / Accès à la pratique via des mix « sport - culture », « sport-environnement », « sport-patrimoine »

FA 4 / Soutien au déploiement de l'activité physique en milieu professionnel

Une **mobilisation renforcée et coordonnée** vers la performance sportive

Augmenter le déploiement de la MRP en région

FA 9 / Optimisation de l'engagement des collectivités territoriales en faveur du sport de haut niveau

Améliorer les réponses proposées aux sportifs engagés dans la performance sportive

FA 7 / Identification et partage des problématiques et besoins liés à l'accession

Favoriser la connaissance des aides et appuis existants pour en faciliter la mobilisation et les synergies

FA 6 / Guide régional des aides et outils existants pour le haut niveau et la haute performance

Renforcer l'engagement et la synergie des acteurs pouvant apporter un soutien aux sportifs de haut niveau

FA 8 / Le monde économique aux côtés du haut niveau

Inspirer les jeunes et leur donner les moyens de s'investir dans un parcours vers la performance

Mieux agir en prévention dans le champ sportif

Se doter d'un
appareil de
connaissance de
l'existant et de la
situation. Enrichi
en continu par des
échanges d'acteurs

FA 10 / Création d'un
pôle ressource régional
« prévention sport »

Structurer un
« réseau augmenté »
de la prévention
dans le sport

Sensibiliser un
large public à tous
les champs de la
prévention

FA 11 / Appuis
aux actions de
sensibilisation

Renforcer la
formation des
professionnels du
sport et de la santé

FA 12 / Appuis aux
actions de formation

Enrichir le territoire d'une
offre sportive adaptée, accessible et de qualité

Se doter d'une
connaissance
éprouvée de la
situation de l'offre
et de la demande
sportive et de
l'évolution des
pratiques sur
la région et ses
territoires

FA 13 / Création d'un
institut régional du
développement du
sport

FA 16 / Parcours
Dirigeants bénévoles

Conforter la
capacité du tissu
associatif à porter
une offre de qualité

Renforcer
les compétences
et la qualité de
l'emploi face aux
mutations qui
traversent le sport

FA 15 / Appuis à la
professionnalisation
du champ sportif

FA 14 / Appuis au
déploiement de schémas
de cohérence territoriale
des équipements,
espaces et sites sportifs

Disposer d'un
tissu de lieux de
pratiques favorable
au développement
des activités
physiques et
sportives et de
leur couverture
territoriale

4

LE SUIVI

4.1 • Les principes généraux fixés au national

Le PST comprend des **modalités de suivi et d'évaluation du programme d'action**. Elles permettent de **dresser un bilan précis, quantitatif et qualitatif, des projets et actions soutenus au regard des objectifs fixés**, afin, notamment, de reconduire, amender ou réorienter le PST en conséquence pour l'échéance suivante, voire, au besoin, sur l'échéance en cours.

A noter - pour rappel

Le PST est voté pour une durée de 5 ans. Toute révision doit être engagée 6 mois au moins avant le terme du projet en cours. A défaut, le projet en cours est prorogé pour une durée maximale de 12 mois.

4.2 • Le dispositif du PST Auvergne-Rhône-Alpes

Le dispositif de suivi est intégré au dispositif de pilotage de la CRdS et vise à contribuer à un pilotage en continu. Il pourra évoluer au gré de l'avancée des actions et d'éventuels nouveaux besoins.

• Un suivi par action :

Le pilote de l'action est responsable du suivi de cette dernière. Il s'appuie a minima sur les critères d'évaluations mentionnés dans la fiche action. Cependant, le pilote a la possibilité de proposer des modalités complémentaires d'évaluation.

La DRAJES prendra l'attache des pilotes en vue de fournir un suivi de l'action en amont des conférences plénières. Ils pourront être sollicités pour présenter celui-ci.

• Un suivi d'ensemble lors des CRdS :

Le dispositif de suivi - évaluation couvre l'ensemble de la période du PST (5 ans).

Les séances plénières de la CRdS permettront d'organiser, bi-annuellement, des temps d'information, de suivi et d'ajustement pour chaque action.



© Région Auvergne-Rhône-Alpes / M. Peres

5 LES FICHES ACTIONS

Axe stratégique 1 • Favoriser la continuité d'activité physique et sportive à tous les âges de la vie par et pour une diversité de pratiques

Fiche action 1 - Appui au rapprochement entre l'école et le mouvement sportif

Fiche action 2 - Boîte-à-outils « inclusion par le sport »

Fiche action 3 - L'accès à la pratique via des mix « sport-culture », « sport-environnement », « sport-patrimoine »

Fiche action 4 - Soutien au déploiement de l'activité physique en milieu professionnel

Fiche action 5 - Coups de projecteurs sur l'offre d'APS et les bienfaits de la pratique

Axe stratégique 2 • Une mobilisation renforcée et coordonnée vers la performance sportive

Fiche action 6 - Guide régional des aides et outils existants pour le haut niveau et la haute performance

Fiche action 7 - Identification et partage des problématiques et besoins liés à l'accession

Fiche action 8 - Le monde économique aux côtés du haut niveau

Fiche action 9 - Optimisation de l'engagement des collectivités territoriales en faveur du sport de haut-niveau

Axe stratégique 3 • Mieux agir en prévention dans le champ sportif

Fiche action 10 - Création d'un pôle ressource régional « prévention sport »

Fiche action 11 - Appuis aux actions de sensibilisation

Fiche action 12 - Appuis aux actions de formation

Axe stratégique 4 • Enrichir le territoire d'une offre sportive adaptée, accessible et de qualité

Fiche action 13 - Création d'un institut régional du développement du sport

Fiche action 14 - Appuis au déploiement de schémas de cohérence territorial des équipements, espaces et sites sportifs

Fiche action 15 - Appuis à la professionnalisation du champ sportif

Fiche action 16 - Parcours Dirigeants bénévoles

Axe stratégique 5 • Axe stratégique transversal

Fiche action 17 - Création d'un Site Internet dédié à la CRdS

Fiche action 18 - Favoriser l'accès à l'information et permettre le développement d'une offre d'activité physique et sportive diversifiée



Augmenter l'attractivité de la pratique sportive et la visibilité de son offre.

Encourager dans les territoires le développement d'une pratique ouverte à un plus large public et connectée aux autres secteurs de la société.

Appuyer la place occupée par les établissements scolaires comme des lieux et des leviers d'une pratique durable.

Élargir et diversifier l'offre sportive pour faciliter la pratique sportive du plus grand nombre.



Fiche action 1

Appui au rapprochement entre l'école et le mouvement sportif

Description générale et objectifs

L'action consiste à mettre en place une dynamique de :

- valorisation et partage des bonnes pratiques,
- déploiement des dispositifs répondant aux priorités de la circulaire « sport éducation » du 23/06/2021 (NOR : MENE2119126C / MENJS - DGESCO - DS) et dont les objectifs visent à développer la place des activités physiques et sportives dans la vie de chaque enfant et jeune.

POURQUOI ?	ENJEUX
	<ul style="list-style-type: none"> • Le développement des pratiques d'activités physiques et sportives dans toute leur diversité. • L'affirmation des activités physiques et sportives pour relever des défis sociétaux. • La structuration d'un écosystème support et agissant.
	AXE(S) STRATÉGIQUE(S)
	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la continuité d'activités physiques et sportives à tous les âges de la vie par et pour une diversité de pratiques.
	OBJECTIF(S) OPERATIONNEL(S)
	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer la place occupée par les établissements scolaires comme des lieux et des leviers d'une pratique durable.
	POURQUOI AGIR ?
	<ul style="list-style-type: none"> • Des expériences de plus en plus nombreuses et structurantes d'actions liant le sport à des enjeux de santé, d'éducation, d'insertion professionnelle. • Le sport, un acteur souvent historique dans les quartiers prioritaires pour toucher la jeunesse, travailler sur l'ouverture d'esprit et la reprise de confiance en soi de publics fragilisés. • Les activités physiques et sportives, un acteur majeur de lien social dans les territoires, en particulier les zones rurales et les quartiers prioritaires. • Des actions et dispositifs qui sont, parfois, peu connus des acteurs qui ne se connaissent pas forcément entre eux. • Des échelles territoriales de réflexion qui ne sont pas forcément structurées. • Une accessibilité de l'offre en question, qui mérite d'être renforcée pour un certain nombre de publics. • Des freins culturels et des freins connexes et tangibles à l'accès à la pratique.

POUR QUI ?	PUBLICS
	<ul style="list-style-type: none"> • Enfants, adolescents et jeunes adultes inscrits dans un établissement d'enseignement, de formation ou social et médico-social.
	TERRITOIRES
	<ul style="list-style-type: none"> • Ensemble du territoire régional.

PILOTAGE

- COPIL Sport Education (prévu par la circulaire du 23/06/2021)

OPERATEURS

- Copil locaux pilotés par DSDEN :
 - Etablissements scolaires
 - Collectivités territoriales
 - Clubs / associations sportives
 - Etablissements médico-sociaux
 - ...
- Possibilité d'envisager des territoires « tests »

PARTENAIRES (internes CRdS et externes)

- Mouvement sportif
- ARS
- SDJES
- Collectivités territoriales
- Rectorats
- Etablissements médico-sociaux
- ...

AVEC QUI ?

MODALITES OPERATIONNELLES

- Partage et valorisation des bonnes pratiques

>> Recensement d'initiatives à travers des actions conduites dans le cadre de dispositifs et programmes tels que Génération 2024, PEDT, savoir rouler à vélo, 30' d'activité physique quotidienne, Cités éducatives, 1 école-1 club, ...

>> Recensement multicanal : mise à contribution de différents acteurs afin de se doter d'un panel d'initiatives variées et portées possiblement par des structures aux profils différents : services de l'Education Nationale, Collectivités, CROS/CDOS, mouvement sportif.

>> Traitement des informations reçues, sélection et mise en forme des initiatives retenues, pour une diffusion auprès des différents réseaux.

>> Assurer une veille permettant le recensement régulier de bonnes pratiques et la mise à jour de la diffusion de celles-ci.

- Déploiement des dispositifs relevant de la feuille de route « sport éducation »

>> Soutenir le déploiement des dispositifs et programmes suivants :

- Savoirs sportifs fondamentaux,
- Sections sportives scolaires et sections d'excellence sportive,
- 30' d'APQ dans le 1^{er} degré,
- Label génération 2024,
- Prise en compte des APS dans les PEDT,
- Enseignement de spécialité éducation physique, pratiques et culture sportives au lycée général,
- Filière professionnelle sport au sein de la voie professionnelle et d'une unité professionnelle facultative secteur sportif dans six spécialités du baccalauréat professionnelle
- Développement de l'EPS et de la pratique sportive pour les jeunes en situation de handicap,
- Prise en compte de l'offre sportive dans les cités éducatives,
- Aménagement de la scolarité des sportifs de haut niveau,
- Accessibilité des équipements sportifs en dehors des heures de pratique scolaire.

COMMENT ?

COMMENT ?

>>L'aide au déploiement pourra se traduire par des contributions diverses via la mobilisation collective d'acteurs prêts à s'impliquer dans la démarche que vise cette action : formation, ingénierie, conseils, mise à disposition, financement, etc... chacun apportant la compétence nécessaire au renforcement du maillage et de la qualité des actions assurées sur le terrain.

- Suivre et soutenir les mesures prévues par la loi du 2 mars 2022 :

>>Encourager et suivre la mise en place de référents « sport » au sein des établissements SMS.

>>Suivre les projets de création ou de rénovation importante d'équipements sportifs d'établissements scolaires pour lesquels la loi impose un accès indépendant.

>>Encourager et suivre l'élaboration de projets sportifs locaux dans lesquels seront nécessairement abordés les liens entre « école » et sport « civil ».

FINANCEMENTS

- Mise à disposition de personnels, d'équipements ou de matériels par la collectivité ou les clubs
- Campagnes ANS équipement et fonctionnement
- ARS
- MENJ

ÉCHÉANCES

- 4^{ème} trimestre 2022 : installation du copil « sport-éducation »
- Durée du PST (2022-2027) : Déployer et accroître les dispositifs en région

CONFÉRENCES DES FINANCEURS

- Sollicitée dans le cadre des « campagne ANS » et des projets (fonctionnement et investissement) concernés par de potentiels co-financements.

POINT DE VIGILANCE

- Attention à porter sur les zones rurales, avec le rôle des EPCI, pour garantir la couverture des besoins territoriaux.
- Considérer la loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport dans les modalités d'action pour les mesures renforçant la liaison entre « l'école » et le mouvement sportif.

CRITERES D'EVALUATION ET DE SUIVI

- Evolution apportée dans chaque dispositif et programme (en nombre et en qualité) énoncés dans la circulaire.
- Suivi de la mise en place des mesures prévues par la loi du 2 mars 2022.

Fiche action 2

Boîte-à-outils « inclusion par le sport »

Description générale et objectifs

L'action consiste à déterminer un certain nombre d'outils d'appui à l'attention d'associations souhaitant œuvrer à 1) l'inclusion de tous les publics dans la pratique sportive et/ou 2) à l'utilisation du sport comme support d'inclusion sociale et professionnelle dans la société.

Au vu de la diversité des cibles concernées ici, cette boîte à outils pourra proposer plusieurs entrées :

- un angle parasportif,
- un angle du sport au féminin,
- un angle de l'éloignement à la pratique en général,
- un angle de l'insertion socioprofessionnelle.

Les outils visés ont vocation à être de nature différente, qu'ils soient d'ordre législatif, financier, technique, ou encore qu'il s'agisse d'offres de formation au regard de compétences particulières que la thématique de l'inclusion par le sport peut supposer.

POURQUOI ?

ENJEUX

- Le développement des pratiques d'activités physiques et sportives dans toute leur diversité.
- L'affirmation des activités physiques et sportives pour relever des défis sociétaux.

AXE(S) STRATÉGIQUE(S)

- Favoriser la continuité d'activités physiques et sportives à tous les âges de la vie par et pour une diversité de pratiques.

OBJECTIF(S) OPERATIONNEL(S)

- Encourager, dans les territoires, le développement d'une pratique ouverte à un plus large public et connectée aux autres secteurs de la société (santé, inclusion, éducation, environnement).

POURQUOI AGIR ?

- Des expériences de plus en plus nombreuses et structurantes d'actions liant le sport à des enjeux de santé, d'éducation, d'insertion professionnelle.
- Un tissu encore peu lisible et qui dispose de fortes opportunités de développement, face à des besoins qui augmentent (défi du bien vieillir, de l'inclusion des jeunes...).
- Le sport, un acteur souvent historique dans les quartiers prioritaires pour toucher la jeunesse, travailler sur l'ouverture d'esprit et la reprise de confiance en soi de publics fragilisés.
- Les activités physiques et sportives, un acteur majeur de lien social dans les territoires, en particulier les zones rurales et les quartiers prioritaires.
- Des actions et dispositifs qui sont parfois peu connus, des acteurs qui ne se connaissent pas forcément entre eux.
- Une accessibilité de l'offre en question qui mérite d'être renforcée pour un certain nombre de publics.
- Des freins culturels et des freins connexes et tangibles à l'accès à la pratique.

POUR QUI ?

PUBLICS

- Associations proposant des activités physiques.
- Structures souhaitant engager une dynamique d'inclusion en lien avec les associations sportives de son territoire.

TERRITOIRES

- Tous les territoires, avec une échelle communale / EPCI pour la mise en œuvre.

PILOTAGE

- CROS
- CPSF

OPERATEURS

- Des Collectivités territoriales (dans le cadre d'une dynamique territoriale à leur échelle).
- Des CDOS (dans le cadre de l'appui aux clubs en matière d'outillage / développement de l'offre).

PARTENAIRES (internes CRdS et externes)

- OMS
- Collectivités territoriales
- Mouvement sportif
- Opérateurs de l'appui à la vie associative
- Acteurs de l'insertion professionnelle par le sport (ex : APELS, Sport dans la ville...)
- Acteurs de l'inclusion sociale et professionnelle par le sport (ex : DAHLIR...)
- CPSF
- Labo Cités
- ...

AVEC QUI ?

MODALITES OPERATIONNELLES

• Phase 1 / Constitution d'une boîte à outils, à double entrée

>>Une entrée « méthode »

La boîte à outils pourra s'appuyer sur une analyse croisée avec :

- d'une part, l'analyse des objectifs en fonction des différents publics,
- d'autre part, l'analyse de la difficulté des clubs à répondre aux besoins des différents publics.

Par ailleurs, une dimension territoriale sera à considérer en s'appuyant sur un état des lieux à réaliser auprès des communes et/ou EPCI (quelle(s) priorité(s) de territoire en matière d'inclusion, quelles actions déjà engagées, quels besoins en accompagnement, ...). Les collectivités ayant des QPV pourront éventuellement être invitées à mesurer et s'engager sur les réelles performances sociales et territoriales de leurs actions via la plateforme « Sports et Quartiers » mise en œuvre par l'un des partenaires, Labo Cités.

De ce croisement, il s'agira d'identifier les outils à mettre à œuvre et / ou à disposition, en priorité.

>>Une entrée « outils »

Il s'agit de rassembler les outils ad hoc qui serviront d'appui aux acteurs souhaitant aller plus loin en matière d'inclusion par le sport.

Une classification pourra être utilisée pour gagner en lisibilité et en efficacité dans l'appropriation des ressources mises à disposition, par exemple :

- Entrée « publics cibles » : parasportif / féminin / éloignés de la pratique / en vulnérabilité sociale et ou professionnelle,
- Entrée « compétences » : formation aux fonctions dirigeantes pour féminiser / formation à l'insertion par sport,
- Entrée « ressources informatives » : législatif / réglementaire ou technique / fléchage d'aide / offre de formation,
- (...).

Concrètement, ce qu'on peut y trouver : un listing où aller chercher l'information / ressources, des fiches pratiques d'aide à la décision, des fiches d'actions modèles pour servir d'exemples, des rapports, des textes de loi...

De manière générale, une vigilance toute particulière est faite pour s'articuler avec les outils existants par ailleurs, sur les différentes entrées évoquées (site, guide...).

COMMENT ?

COMMENT ?

- **Phase 2 / Mise à disposition de la boîte à outils**

>> Mise en œuvre via des dynamiques pro-actives de CDOS
 Impliqués dans la phase de conception de la boîte à outils, les CDOS peuvent engager des démarches d'information sur la boîte à outils pour accompagner son appropriation auprès de certains clubs.

>> Mise en œuvre via des dynamiques pro-actives de collectivités territoriales
 Une information méritera d'être réalisée auprès des Collectivités territoriales pour que celles-ci puissent, elles-mêmes, être en mesure de relayer la plus-value de l'outil auprès de leurs réseaux sportifs. Des temps d'accompagnement à la prise en main de la boîte à outils peuvent être à prévoir, sous la forme de webinaire, pour optimiser le temps et toucher davantage de territoires, ou sous la forme de temps bilatéraux, pour favoriser l'échange « sur mesure » en lien avec les préoccupations d'un territoire.

- **Phase 3 / Suivi et actualisation de la boîte à outils**

- Organiser un suivi de la manière dont la boîte à outils est déployée, pour savoir dans quelle mesure elle appuie effectivement les associations pour le développement de l'inclusion par le sport.
- Mettre en place un système d'actualisation de la boîte à outils.

FINANCEMENTS

- A déterminer en fonction du calendrier et des actions proposées.

ÉCHÉANCES

- A déterminer avec le pilote.

CONFÉRENCES DES FINANCEURS

- Interroger les opportunités de diffusion de la boîte à outils à travers la création d'un site dédié à la CRdS.

POINT DE VIGILANCE

- Une articulation à faire avec les travaux d'observation menés par ailleurs dans le cadre des actions du PST.

CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

- Fréquence d'actualisation de la boîte à outils.
- Formaliser un critère qualitatif (questionnaire ?) / mesurer si la boîte à outils appuie effectivement les structures pour le développement de l'inclusion par le sport.

**Fiche
action 3**

**L'accès à la pratique via des mix « sport-culture »,
« sport-environnement », « sport-patrimoine »**

Description générale et objectifs

L'action consiste à amener des personnes non pratiquantes à s'inscrire dans une démarche active.

Plusieurs pistes opérationnelles évoquées, notamment :

- le développement de parcours en « pratique libre » ou encadrés (visite active du patrimoine naturel et culturel) ;
- la création de design actif et d'actions pour promouvoir la mobilité active dans l'espace public et / ou dans les structures professionnelles.

Cette action pourra revêtir une dimension d'expérimentation particulière (nouvelles propositions) pour aller à la recherche d'autres publics, notamment ceux qui bougent peu, par des offres « différentes » / agréables.

POURQUOI ?	ENJEUX
	<ul style="list-style-type: none"> • Le développement des pratiques d'activités physiques et sportives dans toute leur diversité. • L'affirmation des activités physiques et sportives pour relever des défis sociétaux.
	AXE(S) STRATÉGIQUE(S)
	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la continuité d'activités physiques et sportives à tous les âges de la vie par et pour une diversité de pratiques.
	OBJECTIF(S) OPERATIONNEL(S)
	<ul style="list-style-type: none"> • Elargir et diversifier l'offre sportive pour faciliter la pratique sportive du plus grand nombre.
	POURQUOI AGIR ?
	<ul style="list-style-type: none"> • Des freins culturels et des freins connexes et tangibles à l'accès à la pratique. • Une accessibilité de l'offre en question, qui mérite d'être renforcée pour un certain nombre de publics. • Une offre à développer pour toucher de nouveaux publics et satisfaire des demandes qui ont évolué vis-à-vis du sport et de l'activité physique au sens large. • Des expériences de plus en plus nombreuses et structurantes d'actions liant le sport à des enjeux de santé, d'éducation, d'insertion professionnelle. • Un tissu encore peu lisible et qui dispose de fortes opportunités de développement face à des besoins qui augmentent (défi du bien vieillir, de l'inclusion des jeunes...).

POUR QUI ?	PUBLICS
	<ul style="list-style-type: none"> • Publics éloignés de la pratique en raison de divers facteurs.
	TERRITOIRES
	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les territoires.

PILOTAGE

- Conseil régional

OPERATEURS

- Pilotage opérationnel des projets au niveau local par les EPCI, en lien avec un panel d'acteurs concernés par la thématique.

PARTENAIRES (internes CRdS et externes)

- Pôle ressources national sport et innovation
- Pôle ressources national sports de nature
- Service tourisme des différentes CT
- Service culture des différentes CT
- Parcs naturels régionaux
- Territoire d'excellence sport de nature
- Pôle de pleine nature
- DRAC
- Syndicats nationaux
- Acteurs économiques du secteur tourisme et sport
- DRAJES
- ...

AVEC QUI ?

MODALITES OPERATIONNELLES

- **Phase 1 / identification des besoins et des pratiques existantes**

>>Identification des besoins auprès d'EPCI, d'associations non sportives qui ont la volonté de travailler sur la dimension d'activités physiques en complément de leur cœur d'activité, d'associations sportives qui ont identifié des partenaires.

- **Phase 2 / Mise en réseaux**

>>Animations de séances en ligne pour partager les bonnes pratiques.

>>Elaboration de fiches synthétiques sur des exemples d'actions.

- **Phase 3 / Impulsion territoriale pour inciter de tels projets (appels à projet)**

>>Promouvoir et communiquer sur des offres combinant APS et autre secteur via différents moyens (webinaires, diffusion des fiches, ...).

>>Accompagner/suivre la mise en œuvre des projets et le partage de bonnes pratiques.

FINANCEMENTS

ÉCHÉANCES

- Rentrée 2022 : début d'inventaires.

COMMENT ?

CONFÉRENCES DES FINANCEURS

- Réflexion à porter en CFS : ouverture de ce type de projets à des financements mutualisés.
- Interroger les opportunités de diffusion de la boîte à outils à travers la création d'un site dédié à la CRdS.

POINT DE VIGILANCE

- Capitaliser sur les réussites / échecs.

CRITERES D'EVALUATION ET DE SUIVI

- Nombre, typologie et cartographie des bonnes pratiques.
- Nouvelles offres « mix » ayant émergé sur le territoire.

**Fiche
action 4**

**Soutien au déploiement de l'activité physique
en milieu professionnel**

Description générale et objectifs

L'action consiste à soutenir l'activité physique en milieu professionnel sous l'angle de la prévention bien-être et santé. Celle-ci visera donc à encourager l'intégration de démarches de prévention par l'activité physique dans le monde professionnel qui peuvent se traduire par différents types d'actions telles que :

- Sensibilisation ;
- Formation ;
- Aménagement ;
- Encadrement d'activités physiques et sportives.

L'action rejoint les recommandations et orientations issues :

- du plan santé au travail ;
- de publications diverses : guide, rapports, norme AFNOR...

POURQUOI ?	ENJEUX
	<ul style="list-style-type: none"> • Le développement des pratiques d'activités physiques et sportives dans toute leur diversité. • L'affirmation des activités physiques et sportives pour relever des défis sociétaux.
	AXE(S) STRATÉGIQUE(S)
	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la continuité d'activités physiques et sportives à tous les âges de la vie par et pour une diversité de pratiques.
	OBJECTIF(S) OPERATIONNEL(S)
	<ul style="list-style-type: none"> • Élargir et diversifier l'offre sportive pour faciliter la pratique sportive du plus grand nombre.
	POURQUOI AGIR ?
	<ul style="list-style-type: none"> • Des freins culturels et des freins connexes et tangibles à l'accès à la pratique. • Une accessibilité de l'offre en question, qui mérite d'être renforcée pour un certain nombre de publics. • Une offre à développer pour toucher de nouveaux publics et satisfaire des demandes qui ont évolué vis-à-vis du sport et de l'activité physique au sens large. • Des expériences de plus en plus nombreuses et structurantes d'actions liant le sport à des enjeux de santé, d'éducation, d'insertion professionnelle.

POUR QUI ?	PUBLICS
	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprises et administrations.
	TERRITOIRES
	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes entreprises/administrations de la région.

PILOTAGE

- DREETS - DRAJES

OPERATEURS

- Organisations patronales et réseaux d'entreprises : incitation et promotion.
- Entreprises et administrations : mise en œuvre.
- DRAJES/DREETS : outillage.

PARTENAIRES (internes CRdS et externes)

- Ligue AURA Fédération française du sport en entreprise
- Mouvement sportif
- Organisations patronales et syndicales
- Réseaux d'entreprises
- Collectivités territoriales (liaisons interservices à prévoir : sport, santé, économie, attractivité...)
- ARACT
- Mutuelles
- ARS
- OPCO
- Services de santé au travail
- ...

AVEC QUI ?

MODALITES OPERATIONNELLES

Plusieurs modalités opérationnelles pourraient contribuer au déploiement de l'activité physique en milieu professionnel :

- **Compiler les ressources actuelles relatives à l'activité physique en milieu professionnel**

>>Permettre de disposer de l'ensemble des arguments, exemples et recommandations liés à la thématique.

>>Au regard de l'existant, envisager éventuellement l'élaboration d'outils s'appuyant sur les données à disposition dans des formats apparaissant comme utiles ou plus adaptés aux publics visés (employeurs et/ou salariés) dans une optique de promotion et d'aide à la démarche.

>>Ces ressources existantes ou à créer pourraient intégrer le site Sport Santé Bien-Etre de la région AURA.

- **Questionner les entreprises privées/publiques**

>>Réaliser une enquête auprès des entreprises privées et publiques autour de l'activité physique comme outil de prévention bien-être et santé en milieu professionnel : appréhender ce qui se fait ou non, mesurer les perceptions sur ce sujet, les besoins, les questionnements, les freins, ...

>>S'appuyer sur le collège économique de la CRdS et celui des collectivités pour diffuser et encourager les employeurs à répondre à l'enquête.

>>Traiter, analyser et proposer un support lisible et diffusable des résultats.

- **Promouvoir et sensibiliser à l'intérêt de telles démarches de prévention, notamment les entreprises et administrations (employeurs/services RH)**

>>Utiliser les outils éventuellement élaborés (cf. point ci-dessus) pour une diffusion via les représentants du monde économique, les réseaux de collectivités, les réseaux d'entreprises.

>>NB : Informer notamment des multiples réponses en APS pouvant être déployées (en fonction des postes de travail, en fonction des objectifs et/ou priorités de l'employeur, en fonction de la stratégie prévention de l'entreprise, ...).

COMMENT ?

COMMENT ?

>>Organiser des rencontres (physiques ou webinaires) avec les réseaux d'entreprises (organisations professionnelles, clubs d'entreprises) ou de collectivités (ANDES/ANDRH en région) ainsi que des services de santé au travail.

>>S'appuyer sur le résultat de l'enquête pour adapter les messages.

- **Accompagner la mise en place de démarches**

>>Conseiller, informer, mettre en synergie.

- **Elaborer des formations à destination des structures sportives :**

>>Pour les éducateurs sportifs.

>>Pour les gestionnaires/personnes en charge du montage de projets.

>>Construire des référentiels de formation (contenu, durée, profil formateurs...) tenant compte de la spécificité et de l'attention à porter dans le cadre d'interventions en milieu professionnel (public, contexte, conditions...).

FINANCEMENTS

- Budget DRAJES.
- Financements par l'employeur.
- Co-financements dans le cadre de supports/outils de promotion.

ÉCHÉANCES

- 2022-2027

CONFÉRENCES DES FINANCEURS

- Échanges à envisager sur des co-financements possibles en cas d'élaboration de supports ou outils complémentaires de promotion/communication à l'attention des employeurs principalement.

POINT DE VIGILANCE

- L'implication du tissu économique apparaît indispensable : des employeurs moteurs ou décidés, à tout le moins, sont clés dans la réussite de toute dynamique.
- Une attention à définir une offre vers l'ensemble des entreprises, y compris celles qui sont plus petites et n'ont sans doute pas la possibilité de penser une telle offre par elle-même, ce qui peut être la clé d'entrée pour les initiatives territoriales portées par un EPCI par exemple.
- Ne pas oublier que les réponses sont variées en matière de programmes d'APS et de lutte contre la sédentarité.
- Inviter à penser plan d'action/démarche globale plutôt que d'envisager une action isolée de même que penser l'évaluation avant de démarrer.

CRITERES D'EVALUATION ET DE SUIVI

- Résultats enquête.
- Supports/outils créés.
- Projets accompagnés.
- Suivi des projets accompagnés (mesurer les effets).
- Rencontres, temps d'information réalisés.

Fiche action 5

Coups de projecteurs sur l'offre d'APS et les bienfaits de la pratique

Description générale et objectifs

L'action consiste à sensibiliser la population à l'intérêt d'une pratique sportive régulière.

Elle est à construire dans la complémentarité et l'articulation avec les campagnes nationales qui sont menées (« C'est trop bon de faire du sport », tous les ans en septembre) pour en améliorer le relai en région. Quel écho donner à ces initiatives par des messages adaptés aux publics ou territoires de la région ?

POURQUOI ?	ENJEUX
	<ul style="list-style-type: none"> • Le développement des pratiques d'activités physiques et sportives dans toute leur diversité. • L'affirmation des activités physiques et sportives pour relever des défis sociétaux. • La structuration d'un écosystème support et agissant.
	AXE(S) STRATÉGIQUE(S)
	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la continuité d'activités physiques et sportives à tous les âges de la vie par et pour une diversité de pratiques.
	OBJECTIF(S) OPERATIONNEL(S)
	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter l'attractivité de la pratique sportive et la visibilité de son offre.
	POURQUOI AGIR ?
	<ul style="list-style-type: none"> • Une campagne nationale, « C'est trop bon de faire du sport », peu ou pas relayée en région. • Des freins culturels et des freins connexes et tangibles à l'accès à la pratique. • Des actions et dispositifs qui sont parfois peu connus, des acteurs qui ne se connaissent pas forcément entre eux. • Une appréhension encore limitée de la diversité des pratiques et de la variété des opportunités que revêt le sport et la pratique d'APS.

POUR QUI ?	PUBLICS
	<ul style="list-style-type: none"> • Tous publics.
	TERRITOIRES
	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les territoires.

PILOTAGE

- COPIL composé de quelques membres de la CRdS (représentants des quatre collèges)

OPERATEURS

- Agence de communication.

PARTENAIRES (internes CRdS et externes)

Tout acteur pouvant servir de relai ou être des cibles de la communication et/ou avec qui travailler des adaptations des supports :

- Collectivités territoriales
- Mouvement sportif
- Mouvement olympique
- Services du rectorat
- DRAJES
- SDJES
- Offices municipaux des sports
- Centres médicosportifs
- Maisons Sport Santé
- Professionnels de santé
- ARS
- Organisations professionnelles
- Réseaux d'entreprises
- ...

AVEC QUI ?

MODALITES OPERATIONNELLES

- **Phase 1 / Élaboration d'une campagne de communication commune à la région avec une possibilité de déclinaison selon le territoire**

>>Élaboration d'un cahier des charges.

>>Lancement d'un appel d'offres / prestation de communication.

- **Phase 2 / Budgétisation et construction du financement**

>>Traitement de l'appel d'offres pour identification du porteur de la prestation.

>>Passage en conférence des financeurs.

- **Phase 3 / Diffusion et déploiement de la campagne de communication**

>>Mise en œuvre d'un plan de communication.

>>Mise à disposition des supports.

>>Déploiement via des évènementiels locaux et nationaux.

>>Déploiement via les sites existants.

>>Relais sur le site régional Sport Santé Bien-être et sur le site de la CRdS.

COMMENT ?

FINANCEMENTS

- Conférence des financeurs.

ÉCHÉANCES

- 2022 - 2023 : phase 1.
- 2023 - 2024 : phases 2 et 3.

CONFÉRENCES DES FINANCEURS

- Financement mutualisé avec nécessité d'identifier un prestataire.

POINT DE VIGILANCE

- Déclinaison territoriale possible dans la limite des budgets alloués et du niveau de détail demandé.
- Campagne renforcée sur des périodes clés (au niveau national et/ou local).
- Une attention à communiquer à l'ensemble du public cible (large) avec un message et un vocabulaire adapté.

CRITERES D'EVALUATION ET DE SUIVI

- Bilan des différents supports créés et des différents canaux de diffusion employés
- Impact de la campagne sur la population (sondage, ...).



2

Accompagner le déploiement de la MRP en région.

Améliorer les réponses proposées aux sportifs engagés dans la performance sportive.

Favoriser la connaissance des aides et appuis existants pour en faciliter la mobilisation et les synergies.

Renforcer l'engagement et la synergie des acteurs pouvant apporter un soutien aux sportifs de haut niveau.

Inspirer les jeunes et leur donner les moyens de s'investir dans un parcours vers la performance.

Fiche action **6**

Guide régional des aides et outils existants pour le haut niveau et la haute performance

Description générale et objectifs

L'action consiste à créer un guide régional du haut niveau permettant de disposer d'une information élargie des interventions et aides existantes.

Le guide procède d'un travail de consolidation de la documentation existante, en lien avec les Fédérations, notamment la MRP, les collectivités locales. Il est établi sur la base d'un scope de recensement élargi, intégrant :

- les aides des Collectivités territoriales (par ex. de la Région) et, au-delà des aides, des éléments relatifs à la stratégie des collectivités en la matière ;
- les aides aux athlètes et leur environnement structures.

La réalisation de ce guide devra simultanément servir la mise en place de liens entre MRP et acteurs locaux, notamment les Collectivités territoriales.

NB – Les actions visant l'accompagnement vers la performance sportive s'inscrivent dans le périmètre fixé par les projets de performance fédéraux (PPF). Ils constituent les documents de référence.

POURQUOI ?	ENJEUX
	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la connaissance et évaluer.
	AXE(S) STRATÉGIQUE(S)
	<ul style="list-style-type: none"> • Une mobilisation renforcée et coordonnée vers la performance sportive.
	OBJECTIF(S) OPERATIONNEL(S)
	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les réponses proposées aux sportifs engagés dans la performance sportive. • Favoriser la connaissance des aides et appuis existants pour en faciliter la mobilisation et les synergies.
	POURQUOI AGIR ?
	<ul style="list-style-type: none"> • Nouvelle répartition des rôles et responsabilités : rôle de l'ANS, Maison Régionale de la Performance. • Une grande diversité d'acteurs et de modalités d'intervention. • Un consensus sur la nécessité d'améliorer la cohérence, dans le respect des prérogatives de chacun. • Un besoin de rendre l'ensemble des dispositifs plus lisibles pour les athlètes.

POUR QUI ?	PUBLICS
	<ul style="list-style-type: none"> • Athlètes et encadrements. • Juges et arbitres de haut-niveau. • Clubs. • Structures fédérales.
	TERRITOIRES
	<ul style="list-style-type: none"> • Ensemble du territoire régional

AVEC QUI ?

PILOTAGE

- CREPS

OPERATEURS

- Maison Régionale de la Performance

PARTENAIRES (internes CRdS et externes)

- DRAJES
- Mouvement sportif
- Collectivités territoriales
- Monde économique
- ...

COMMENT ?

MODALITES OPERATIONNELLES

- **Constitution d'un comité de pilotage pour définir les objectifs et le cadre de la mission :**
 - >>Les objectifs.
 - >>Le cadre : pour collecter les informations auprès des acteurs qui mettent en œuvre les dispositifs d'appui aux athlètes.
 - >>La diffusion : hébergement sur internet, modalités de recherche (base de données, lien vers les dispositifs, etc).
- **Recensement auprès du mouvement sportif, des collectivités et de l'Etat sur les aides existantes : bénéficiaires, conditions d'éligibilité, modalités d'obtention, contact, etc.**
- **Définition de la solution technique / technologique pour mettre à disposition les informations (Axe transversal : création du site internet dédié à la CRdS).**

FINANCEMENTS

- Besoin en RH administratif au vu d'une action qui vient en complément des missions poursuivies par la MRP dans le cadre de la déclinaison de la stratégie nationale liée à la haute performance.

ÉCHÉANCES

- Installation du COFIL : d'ici fin de l'année 2022.

CONFÉRENCES DES FINANCEURS

- Évoquer les besoins d'appui en RH « administrative » pour permettre à la MRP de réaliser dans les meilleures conditions cette action.
- Interroger les opportunités de diffusion du guide à travers la création d'un site dédié à la CRdS.

POINT DE VIGILANCE

- Anticiper la communication pour toucher les athlètes, les clubs, les familles (impliquant tous les acteurs).
- Sensibiliser et faire adhérer l'ensemble des acteurs à cette démarche pour en maximiser l'impact.
- Prévoir la veille et l'actualisation régulière.
- Incrire cette démarche dans la durée pour en faire un point focal pour les athlètes et leur environnement.
- S'assurer de la capacité du guide à être diffusé auprès du public cible.

CRITERES D'EVALUATION ET DE SUIVI

- Impact de l'utilisation par les publics visés (ex : mise en place d'un questionnaire).
- Cartographie.
- Statistiques d'audience / de visites.

Fiche action 7

Identification et partage des problématiques et besoins liés à l’accession

Description générale et objectifs

A travers des outils d’enquête et / ou une démarche collective (travail de séminaire avec les ligues et des représentants des filières d’accession) qu’elle pourra associer, l’action vise à déterminer une cartographie des besoins, donnant une lecture fine des situations suivant les territoires, disciplines, etc., dans un cadre de travail collectif propice à penser les réponses aux besoins (propositions, ajustements, solutions...).

Le travail intègre les besoins relatifs à l’environnement des sportifs (par exemple en écho aux enjeux évoqués concernant les situations des clubs formateurs éprouvant des difficultés pour maintenir une qualité d’action de formation) au-delà des besoins des sportifs eux-mêmes, évidemment centraux, et s’appuiera donc sur un collectif de réflexions (pour enclencher une dynamique partenariale / territoriale).

L’action sera notamment pensée en lien avec les déclinaisons régionales des PPF portés par les Fédérations, et en prenant en compte la singularité et la spécificité des différents territoires composant la région.

NB – Les actions visant l’accompagnement vers la performance sportive s’inscrivent dans le périmètre fixé par les projets de performance fédéraux (PPF). Ils constituent les documents de référence.

POURQUOI ?	ENJEUX
	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la connaissance, évaluer. • Accession au haut-niveau. • Suivi socio-professionnel.
	AXE(S) STRATÉGIQUE(S)
	<ul style="list-style-type: none"> • Une mobilisation renforcée et coordonnée vers la performance sportive.
	OBJECTIF(S) OPERATIONNEL(S)
	POURQUOI AGIR ?
	<ul style="list-style-type: none"> • Ecart entre les ressources disponibles pour le haut niveau et celles pour l’accession. • Des besoins sur l’accompagnement sportif (y compris les entraîneurs) et sur des champs connexes (déplacements, formation). • Un besoin urgent d’investir pour les générations 2026 – 2028. • Un manque d’information pour analyser les besoins des athlètes. • Le suivi socioprofessionnel est un enjeu fort dans la trajectoire de performance. • Le double projet a de multiples facettes : formation initiale / formation continue / emploi.

POUR QUI ?	PUBLICS
	<ul style="list-style-type: none"> • Athlètes dans les filières d’accession au haut-niveau
	TERRITOIRES
	<ul style="list-style-type: none"> • Ensemble du territoire régional

AVEC QUI ?	PILOTAGE
	<ul style="list-style-type: none"> • CREPS
	OPERATEURS
	<ul style="list-style-type: none"> • Maison Régionale de la Performance
	PARTENAIRES (internes CRdS et externes)
	<ul style="list-style-type: none"> • Mouvement sportif • Structures PPF • Collectivités • Rectorats • Universités • ...

COMMENT ?	MODALITES OPERATIONNELLES
	<ul style="list-style-type: none"> • Définition d'un cahier des charges de l'enquête à mener : objectifs, méthodologie, calendrier et livrables attendus. • Cette enquête devrait s'appuyer sur une consultation auprès des athlètes concernés. • Réalisation de l'enquête. • Présentation des résultats avec une restitution et une mise en débat au cours d'un séminaire.
	FINANCEMENTS
	<ul style="list-style-type: none"> • A déterminer en fonction du calendrier et des actions proposées.
	ÉCHÉANCES
	<ul style="list-style-type: none"> • En fonction du calendrier défini dans le cahier des charges de l'enquête.

CONFÉRENCES DES FINANCEURS
<ul style="list-style-type: none"> • Pas de passage nécessaire en conférence des financeurs.

POINT DE VIGILANCE
<ul style="list-style-type: none"> • Bien respecter le périmètre de la filière d'accèsion des PPF. • Mettre en cohérence les besoins identifiés au travers de cette enquête et l'analyse des dispositifs existants (Cf. action 1).

CRITERES D'EVALUATION ET DE SUIVI
<ul style="list-style-type: none"> • Ratio : Nombre d'athlètes consultés / Nombre total d'athlètes concernés. • Nombre et profil des structures PPF consultées. • Typologie des besoins ou problématiques exprimés et croisement avec l'existant. • Recommandations mises en œuvre à l'issue de l'enquête.

Fiche action 8

Le monde économique aux côtés du haut niveau

Description générale et objectifs

L'action consiste à rapprocher les sphères du haut niveau et du monde économique.

La démarche consiste à :

- faire savoir au monde économique ce qu'est le haut niveau, dans toutes ces dimensions,
- proposer au monde économique des modalités d'implication auprès du haut niveau,
- suivre et activer cette implication dans le temps.

La mise en place de ces scènes partenariales doit permettre d'amener de l'information sur :

- l'explication des tenants et aboutissants du haut-niveau (y compris côté club) ;
- les différentes voies possibles de soutien, y compris par exemple en termes de mécénat de compétences ;
- la mise en avant d'expériences de partenariat (par exemple des accords réalisés avec certaines entreprises pour illustrer concrètement les manières d'aller plus loin) ;
- la remontée d'informations associées aux concours (pour donner à voir les résultats du soutien).

NB – Les actions visant l'accompagnement vers la performance sportive s'inscrivent dans le périmètre fixé par les projets de performance fédéraux (PPF). Ils constituent les documents de référence.

POURQUOI ?	ENJEUX
	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner le haut niveau
	AXE(S) STRATÉGIQUE(S)
	<ul style="list-style-type: none"> • Une mobilisation renforcée et coordonnée vers la performance sportive.
	OBJECTIF(S) OPERATIONNEL(S)
	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'engagement et la synergie des acteurs pouvant apporter un soutien aux sportifs de haut niveau.
	POURQUOI AGIR ?
	<ul style="list-style-type: none"> • Un enjeu national avec des effets régionaux importants (rayonnement, « rôle modèle »). • Les acteurs régionaux ont un rôle clé à jouer sur les 4 axes de l'ANS. • La haute performance dispose d'un financement national mais la mise en œuvre doit s'appuyer sur les réseaux. • Le monde économique exprime des attentes pour soutenir le haut niveau, mais le niveau d'information sur les possibilités est contraint et de nombreuses initiatives existent sans penser leurs liens / synergies possibles.

POUR QUI ?	PUBLICS
	<ul style="list-style-type: none"> • Acteurs économiques : branches, syndicats, consulaires, entreprises ou clubs d'entreprises.
	TERRITOIRES
	<ul style="list-style-type: none"> • Ensemble du territoire régional

AVEC QUI ?

PILOTAGE

- Région Auvergne-Rhône-Alpes

OPERATEURS

- Maison Régionale de la Performance / Chambres de Commerce et d'Industrie

PARTENAIRES (internes CRdS et externes)

- Auvergne Rhône-Alpes Entreprises
- Représentants du monde économique (réseaux/associations d'entreprises, organisations patronales...)
- CROS
- CESER
- Outdoor Sports Valley
- ...

COMMENT ?

MODALITES OPERATIONNELLES

- **Enquête du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional**

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a proposé de saisir le CESER pour la réalisation d'une étude autour des financements des clubs et sportifs en lien avec le secteur des entreprises.

- **Mise en place de conditions favorisant davantage d'implication du monde économique auprès du sport de haut niveau**

Identifier les contacts

Constituer un fichier de contacts composé des réseaux d'entreprises, des entreprises engagées sur le sujet, des réseaux consulaires, des associations d'entreprises et des réseaux entrepreneuriaux dont les réseaux d'accompagnement présents sur tout le territoire régional. Ce répertoire, disposant d'un filtre territorial, sera le support à la prise de contact et à la communication auprès du monde économique.

Questionner les soutiens possibles des entreprises en faveur du sport de haut niveau

Croiser les besoins des sportifs, de leurs structures et staffs avec les réponses qui pourraient venir des entreprises.

>>Se référer notamment à l'action 2 « identification et partage des problématiques et besoins liés à l'accession » pour disposer d'un état des lieux des besoins du SHN en région.

>>Recenser les dispositifs existants impliquant des entreprises ; les mettre en parallèle des besoins constatés pour en évaluer les écarts éventuels.

>>Questionner les entreprises sur le soutien qu'elles apportent déjà ; ou si tel n'est pas le cas, dans quelle mesure elles seraient prêtes à s'engager en faveur du SHN et sur quel type d'aide elles pourraient accompagner un ou des sportifs (financier, emploi, stage, textile, matériel, accès à des espaces particuliers, ...).

COMMENT ?

Tout ceci doit permettre de classer les types de soutien qu'une entreprise pourrait apporter, la manière dont elle peut l'apporter (en direct ou via un fond de dotation, sponsoring ou mécénat) mais, aussi, de comprendre ce qui pourrait favoriser son implication auprès de SHN (renforcer l'attractivité du soutien au sport de haut niveau).

- **Rencontrer les entreprises pour sensibiliser et encourager leur engagement en faveur du SHN**
Créer des portes d'entrée pour venir expliquer 1) ce qu'est le haut niveau et 2) ce que sont les possibilités de soutien, et ouvrir l'échange et le partage d'expériences,

>>soit en inscrivant le thème dans les plannings de temps d'animation que les réseaux d'entreprises organisent tout au long de l'année,

>>soit en organisant ponctuellement des temps spécifiques sur le SHN pour les entreprises d'un territoire donné (échelon départemental au maximum).

Des témoins « vedettes », SHN emblématiques, pourront être le cas échéant associés à la démarche pour faciliter l'attractivité des rencontres et permettre « d'incarner » le haut niveau à ces occasions.

FINANCEMENTS

- Ressources nécessaires en moyens humains / compétences et en moyens matériels (pour la tenue des rencontres / soirées : maximum à l'échelle départementale, à envisager plutôt à l'échelle infra départementale).

ÉCHÉANCES

- Sur la durée du PST.

CONFÉRENCES DES FINANCEURS

- Dans l'éventualité d'organisations de temps à destination des entreprises (dépenses en logistique).

POINT DE VIGILANCE

- Inscrire les rencontres dans un processus de plus long terme, afin d'éviter que celles-ci ne constituent un « one shot ».
- S'assurer de bien rester dans une logique gagnant-gagnant autant pour le sportif que pour l'entreprise.

CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

- Nombre d'interventions.
- Suivi annuel des entreprises s'étant engagées dans un soutien au sport de haut niveau.
- Bilan et suite à donner de l'étude du CESER.

Fiche action 9

Optimisation de l'engagement des collectivités territoriales en faveur du sport de haut-niveau

Description générale et objectifs

L'action consiste à doter les collectivités territoriales agissant et / ou souhaitant agir sur le haut niveau, d'une compréhension approfondie du sujet, définitions, cadre, problématiques... L'action cherchera à renseigner les collectivités sur des moyens d'agir, favorisera les échanges de pratique entre collectivités, invitera à l'articulation des interventions entre les différents acteurs soutenant le haut niveau. Cette action s'inscrit dans la construction d'un lien privilégié entre la MRP et les collectivités territoriales.

A ce titre, l'action ne vise pas des interventions harmonisées des Collectivités territoriales sur le haut-niveau, mais à :

- accompagner la qualité de leurs interventions ;
- envisager / penser les articulations et synergies possibles (entre elles, avec les autres acteurs intervenant en la matière).

NB – Les actions visant l'accompagnement vers la performance sportive s'inscrivent dans le périmètre fixé par les projets de performance fédéraux (PPF). Ils constituent les documents de référence.

POURQUOI ?	ENJEUX
	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la connaissance, évaluer. • Accompagner le haut niveau. • Accession au haut niveau.
	AXE(S) STRATÉGIQUE(S)
	<ul style="list-style-type: none"> • Enrichir le territoire d'une offre sportive adaptée et de qualité.
	OBJECTIF(S) OPERATIONNEL(S)
	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les réponses proposées aux sportives et sportifs engagés dans la performance sportive. • Accompagner le déploiement de la MRP en Région.
	POURQUOI AGIR ?
	<ul style="list-style-type: none"> • Nouvelle répartition des rôles et responsabilités : rôle de l'ANS, Maison Régionale de la Performance . • Une grande diversité d'acteurs, avec un consensus sur la nécessité d'améliorer la cohérence dans le respect des prérogatives de chacun. • Les acteurs régionaux ont un rôle clé à jouer sur les 4 axes de l'ANS. • La haute performance dispose d'un financement national mais la mise en œuvre doit s'appuyer sur les réseaux. • Ecart entre les ressources disponibles pour le haut niveau et celles pour l'accession. • Des besoins sur l'accompagnement sportif (y compris les entraîneurs, les clubs) et sur des champs connexes (déplacements, formation).

POUR QUI ?	PUBLICS
	<ul style="list-style-type: none"> • Collectivités territoriales.
	TERRITOIRES
	<ul style="list-style-type: none"> • Ensemble du territoire régional.

AVEC QUI ?

PILOTAGE

- CREPS

OPERATEURS

- Maison Régionale de la Performance

PARTENAIRES (internes CRdS et externes)

- ANDIISS - ANDES
- Collectivités territoriales
- ...

COMMENT ?

- **Phase 1 / État des lieux des soutiens apportés par les collectivités au SHN**

>> Questionner le Conseil Régional, les 12 conseils départementaux, les EPCI (ayant pris une compétence en la matière) et des communes concernées par l'accueil de sportifs de haut niveau pour appréhender leurs politiques en matière de SHN et les modalités de soutien proposées à l'heure actuelle.

>> Réaliser une analyse croisée des dispositifs de soutien avec les besoins des sportifs de haut niveau (s'appuyer pour ce faire sur l'action 2 « identification et partage des problématiques et besoins liés à l'accession) afin de mesurer les éventuels écarts entre ce que les collectivités mettent en place et ce dont auraient besoin les sportifs dans une optique d'optimisation de leur accompagnement.

- **Phase 2 / Rencontres avec les collectivités**

>> Organiser, dans un second temps, l'échange entre la Maison Régionale de la Performance et les collectivités :

- soit via des temps bilatéraux MRP/collectivité
- soit via des temps collectifs MRP et collectivités d'un même territoire (échelle départementale par exemple).

>> En se référant notamment sur l'état des lieux opéré préalablement, ces échanges sont l'occasion de :

- revenir sur le cadre et la réalité du sport de haut niveau tels qu'ils le sont aujourd'hui,
- poser des regards croisés sur les dispositifs des uns et des autres sur un même territoire,
- appréhender la manière dont porter à connaissance les informations relatives au SHN,
- envisager des points de convergence et/ou d'harmonisation et/ou de rationalisation des dispositifs dans une perspective de disposer d'une politique globale d'accompagnement au SHN la plus efficiente possible. Ce dernier point sera à mettre en parallèle de l'action 3 « le monde économique aux côtés du haut niveau » ainsi que des soutiens mobilisables via l'ANS/MRP.

FINANCEMENTS

- Co-financement à définir par la CFS si cette action nécessite la diffusion d'informations qui pourrait passer par un site internet dédié la CRdS.

ÉCHÉANCES

- Durée du PST.

CONFÉRENCES DES FINANCEURS

- Interroger les opportunités de diffusion des informations à travers la création d'un site dédié à la CRdS.
- Aborder la perspective de mise en convergence et/ou cohérence de dispositifs d'aide aux SHN portés par différentes collectivités.
- Envisager de soumettre les demandes d'accompagnement de sportifs de haut niveau à l'avis de la CFS pour favoriser le tour de table de co-financeurs potentiels.

POINT DE VIGILANCE

- Faire savoir que la MRP peut accompagner les collectivités dans l'élaboration des politiques « haut-niveau ».
- L'action doit permettre la mise en place d'échanges avec les élus aux sports et leurs techniciens, en tenant compte de la spécificité de chaque discipline sportive.

CRITERES D'EVALUATION ET DE SUIVI

- Nombre de Collectivités ayant été amenées à faire évoluer leur dispositif
- Impact des évolutions éventuellement apportées auprès des sportifs



Se doter d'un appareil de connaissance de l'existant et de la situation, enrichi en continu par des échanges d'acteurs.

Structurer un « réseau augmenté » de la prévention dans le sport.

Sensibiliser un large public à tous les champs de la prévention

Renforcer la formation des professionnels du sport et de la santé.

Fiche action 10 Création d'un pôle ressource régional « prévention sport »

Description générale et objectifs

L'action consiste à créer un pôle ressource régional utile aux acteurs des activités physiques et sportives souhaitant s'investir dans le champ de la prévention. Ce portail unique et relai est en capacité de :

- répertorier l'information utile et les intervenants compétents ;
- mettre à disposition des ressources à travers une « boîte à outils » et une veille documentaire et réglementaire ;
- renseigner et accompagner les demandes issues du champ sportif.

Nb – Le champ de la prévention est à considérer au sens large :

- Santé : protection et préservation de la santé de pratiquants
- Violences : sexistes, sexuelles, discriminations, incivilités...
- Préserver le pacte républicain : laïcité, radicalisation...
- Ethique : paris sportifs, dopage...

ENJEUX	
POURQUOI ?	<ul style="list-style-type: none"> • Observation et capitalisation. • Structuration du réseau d'acteurs et d'orientation. • Formation / sensibilisation / capitalisation.
	AXE(S) STRATÉGIQUE(S)
	<ul style="list-style-type: none"> • Mieux agir en prévention dans le champ sportif.
	OBJECTIF(S) OPERATIONNEL(S)
	<ul style="list-style-type: none"> • Structurer un « réseau augmenté » de la prévention dans le sport.
POURQUOI AGIR ?	<ul style="list-style-type: none"> • Difficile d'avoir une vision précise de la situation par manque de données disponibles. • Utilité d'échanger les bonnes pratiques entre des acteurs au niveau de territoire et/ ou de disciplines sportives. • Une offre existante et pouvant être mobilisée. • Besoin de mailler le territoire, d'identifier les opportunités et besoins de déploiement.

PUBLICS	
POUR QUI ?	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les publics (pratiquants, éducateurs, gestionnaires d'équipement, élus, ...).
	TERRITOIRES
	<ul style="list-style-type: none"> • Ensemble du territoire régional

AVEC QUI ?	PILOTAGE
	<ul style="list-style-type: none"> • DRAJES
	OPERATEURS
	<ul style="list-style-type: none"> • DRAJES
	PARTENAIRES (internes CRdS et externes)
	<ul style="list-style-type: none"> • IREPS - Institut Régional d'Education et de Promotion de la Santé • Les collectivités territoriales • Mouvement sportif • Les rectorats de la région académique • Associations spécialisées dans le champ de la prévention • CANOPE (au regard de leurs compétences sur les outils numériques) • Experts en développement numérique • ...

COMMENT ?	MODALITES OPERATIONNELLES
	<ul style="list-style-type: none"> • Répertorier et recenser les intervenants : <ul style="list-style-type: none"> >>S'appuyer sur les réseaux connus pour le mettre à jour et l'étoffer. >>S'assurer de la présence de compétences sur les différents champs des périmètres identifiés. >>S'assurer d'un maillage territoriale complet. • Répertorier et recenser les ressources et actualités : <ul style="list-style-type: none"> >>Établir un 1^{er} panorama des outils et documents à disposition. >>Établir le système de veille pour mise à jour. • Fixer une ligne éditoriale. • Concevoir le cahier des charges des outils numériques et supports à déployer. • Communiquer et faire connaître l'existence et les actions du pôle ressource.
	FINANCEMENTS
	<ul style="list-style-type: none"> • Moyens humains DRAJES. • Co-financement sur le déploiement ? (en lien avec la CFS).
	ÉCHÉANCES
	<ul style="list-style-type: none"> • 2023 : phase 1 à 4 visant un test des outils numériques 4^{ème} trimestre 2023. • Visée d'une structure opérationnelle sur un calendrier qui permette de profiter d'un effet résonance autour des JOP 2024, notamment l'ouverture des Jeux.

CONFÉRENCES DES FINANCEURS

- Partie communication à mettre en débat en CFS.
- Partie action à mettre en débat CFS (« booster » des territoires).

POINT DE VIGILANCE

- Conserver un principe d'un accès priorisé / adapté le cas échéant
- Veiller aux travaux et actions mises en œuvre sur d'autres territoires et étudier les éventuelles opportunités de mutualisation.

CRITERES D'EVALUATION ET DE SUIVI

- Evaluer la connaissance et l'existence du pôle.
- Evaluer l'utilisation de celui-ci.
- Evaluer la couverture thématique et territoriale des actions recensées.
- Mesurer la fréquentation des données issues du portail-relai.

Fiche action **11**

Appuis aux actions de sensibilisation

Description générale et objectifs

L'action consiste à :

- se doter d'une boîte à outils en matière d'actions de sensibilisation déployables à l'échelle de la région,
- diffuser et encourager leur utilisation,
- concevoir des actions en cas de besoins identifiés.

Nb – Le périmètre de la sensibilisation : Outils et interventions visant à informer, inférieurs à ½ journée, sans évaluation obligatoire des bénéficiaires.

POURQUOI ?	ENJEUX
	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie de communication à 360°. • Formation / sensibilisation / capitalisation.
	AXE(S) STRATÉGIQUE(S)
	<ul style="list-style-type: none"> • Mieux agir en prévention dans le champ sportif.
	OBJECTIF(S) OPERATIONNEL(S)
	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser un large public à tous les champs de la prévention.
	POURQUOI AGIR ?
	<ul style="list-style-type: none"> • Diversité de sujets relatifs à la protection des pratiquants : prévention des violences et des discriminations / protection des pratiquants (dopage, surentrainement, compléments alimentaires). • Besoin de communiquer vers tous les pratiquants et leur environnement proche, quel que soit le lieu de pratique (écoles, clubs, structures privées commerciales). • Une diversité de messages : prévention, vigilance, traitement des cas. • Une multitude d'outils et de relais pour transmettre les messages (outils numériques, affichages sur les lieux de pratiques). • Une offre existante et pouvant être mobilisée. • Besoin de mailler le territoire, d'identifier les opportunités et besoins de déploiement.

POUR QUI ?	PUBLICS
	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les publics (pratiquants, éducateurs, formateurs, gestionnaires d'équipements, élus, bénévoles, techniciens des collectivités territoriales, ...).
	TERRITOIRES
	<ul style="list-style-type: none"> • Ensemble du territoire régional.

AVEC QUI ?	PILOTAGE
	<ul style="list-style-type: none"> • DRAJES
	OPERATEURS
	<ul style="list-style-type: none"> • DRAJES
	PARTENAIRES (internes CRdS et externes)
	<ul style="list-style-type: none"> • IREPS - Institut Régional d'Education et de Promotion de la Santé • Les collectivités territoriales • Mouvement sportif • Les rectorats de la région académique • Associations spécialisées dans le champ de la prévention et de la sensibilisation • ...

COMMENT ?	MODALITES OPERATIONNELLES
	<ul style="list-style-type: none"> • Phase 1 - Recenser : <ul style="list-style-type: none"> >>Répertorier les actions de sensibilisation existantes dans le champ des activités physiques et sportives. >>Sélectionner et prioriser ces actions au regard de leurs intérêts, des thématiques abordées, des publics concernés et des territoires visés. • Phase 2 - Diffuser : <ul style="list-style-type: none"> >>Renforcer le déploiement. >>Accompagner les mises en œuvre. • Phase 3 - Créer : <ul style="list-style-type: none"> >>Identifier les besoins (thématiques et/ou les territoires). >>Concevoir des actions dédiées. >>Promouvoir et mettre en œuvre ces actions.
	FINANCEMENTS
	<ul style="list-style-type: none"> • ANS via l'enveloppe dédiée au déploiement des PST.
	ÉCHÉANCES
	<ul style="list-style-type: none"> • Ensemble de la durée du PST (2022-2027).

CONFÉRENCES DES FINANCEURS

- Réflexion autour d'orientations de financements en faveur d'interventions sur le sujet de la prévention.

POINT DE VIGILANCE

- Les stratégies de sensibilisation seront différenciées suivant les publics visés.
- Un lien fort à réaliser avec la mise en place du pôle ressource régional.
- Veiller aux travaux et actions mises en œuvre sur d'autres territoires et étudier les éventuelles opportunités de mutualisation.

CRITERES D'EVALUATION ET DE SUIVI

- Nombre d'actions de sensibilisation mises en place.
- Audience de la plateforme / enquête sur la portée des actions.

Fiche action 12 Appuis aux actions de formation

Description générale et objectifs

L'action consiste à :

- se doter d'une boîte à outils en matière d'actions de formations déployables à l'échelle de la région ;
- diffuser et encourager leur utilisation ;
- concevoir des actions en cas de besoins identifiés.

POURQUOI ?	ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> • Formation / sensibilisation / capitalisation.
	AXE(S) STRATÉGIQUE(S)	<ul style="list-style-type: none"> • Mieux agir en prévention dans le champ sportif.
	OBJECTIF(S) OPERATIONNEL(S)	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la formation des professionnels du sport et de la santé.
	POURQUOI AGIR ?	<ul style="list-style-type: none"> • Une offre existante et pouvant être mobilisée. • Besoin de mailler le territoire, d'identifier les opportunités et besoins de déploiement.
	PUBLICS	<ul style="list-style-type: none"> • Educateurs sportifs en formation initiale ou continue • Staffs médicaux et paramédicaux • Organismes de formation • Bénévoles d'associations • Elus et techniciens de collectivités territoriales • Exploitants EAPS
POUR QUI ?	TERRITOIRES	<ul style="list-style-type: none"> • Ensemble du territoire régional.
	PILOTAGE	<ul style="list-style-type: none"> • DRAJES
	OPERATEURS	<ul style="list-style-type: none"> • DRAJES • ...
AVEC QUI ?	PARTENAIRES (internes CRdS et externes)	<ul style="list-style-type: none"> • Mouvement sportif • Etat et ses services déconcentrés • Collectivités territoriales • Monde économique et social • ...

MODALITES OPERATIONNELLES

COMMENT ?

- **Phase 1 - Recenser :**
 - >>Répertorier les formations existantes dans le champ de la prévention des activités physiques et sportives.
 - >>Sélectionner et prioriser ces actions au regard de leurs intérêts, des thématiques abordées, des publics concernés et des territoires visés.
- **Phase 2 - Diffuser :**
 - >>Renforcer le déploiement.
 - >>Accompagner les mises en œuvre.
- **Phase 3 - Créer**
 - >>Identifier les besoins (thématiques et/ou les territoires).
 - >>Concevoir des actions dédiées.
 - >>Promouvoir et mettre en œuvre ces actions.

FINANCEMENTS

- ANS via l'enveloppe dédiée au déploiement des PST.

ÉCHÉANCES

- Ensemble de la durée du PST (2022-2027).

CONFÉRENCES DES FINANCEURS

- Réflexion autour d'orientations de financements en faveur d'interventions sur le sujet de la prévention.

POINT DE VICILANCE

- Cette action doit pouvoir tenir compte des formations continues mais également de ce qui peut être fait en formation initiale.
- Un lien fort à réaliser avec la mise en place du pôle ressource régional.
- Veiller aux travaux et actions mises en œuvre sur d'autres territoires et étudier les éventuelles opportunités de transfert en région AURA.
- Communiquer et diffuser les offres de formation à travers un site dédié à la CRdS et la plateforme du pôle ressource régional de prévention.

CRITERES D'EVALUATION ET DE SUIVI

- Nombre d'actions de formation mises en place.
- Nombre de personnes formées.



Se doter d'une connaissance éprouvée de la situation de l'offre et de la demande sportive et de l'évolution des pratiques sur la région et ses territoires.

Conforter la capacité du tissu associatif à porter une offre de qualité.

Renforcer les compétences et la qualité de l'emploi face aux mutations qui traversent le sport.

Disposer d'un tissu de lieux de pratiques favorables au développement des activités physiques et sportives et leur couverture territoriale.



Fiche action 13 Création d'un institut régional du développement du sport

Description générale et objectifs

L'action consiste à la création d'un observatoire du sport en région pour répondre aux besoins d'éléments régionaux d'analyses et d'observations sur l'offre et la demande sportive. En s'appuyant sur un large éventail de compétences (géographie, socio-économie, statistiques...), l'observatoire devra notamment mettre en place des missions de :

- création et consolidation de données d'observation du sport ;
- exploitation des données ;
- diffusion des résultats ;
- mutualisation des travaux réalisés par les parties prenantes de la CRdS ;
- conduite d'études, enquêtes et travaux d'analyses.

L'observatoire doit permettre de disposer d'une vision éclairée de la situation en matière d'offre et de demande sportive en région.

ENJEUX

- Un enjeu transversal d'observation et de connaissance.
- Professionnalisation du tissu associatif.
- Développement de l'emploi de qualité.
- Les lieux de pratique pour prendre en compte et anticiper les demandes, dans leurs diversités, comme les nouvelles pratiques.

AXE(S) STRATÉGIQUE(S)

- Enrichir le territoire d'une offre sportive adaptée et de qualité.

OBJECTIF(S) OPERATIONNEL(S)

- Se doter d'une connaissance éprouvée de la situation de l'offre et de la demande sportive et de l'évolution des pratiques sur la région et ses territoires.

POURQUOI AGIR ?

- Des dispositifs d'aides et soutiens existants mais peu mobilisés.
- Connaissance limitée de la couverture territoriale des besoins par les installations et les activités.
- Complexité des parcours de subvention.
- Dispositifs de valorisation et de soutien au bénévolat peu utilisés (CEC / mécénat de compétences).

POURQUOI ?

PUBLICS

- Tous les acteurs ayant à mettre en œuvre des politiques et stratégies en lien avec le champ des APS

TERRITOIRES

- Tout le territoire avec des niveaux d'analyse variables

POUR QUI ?

PILOTAGE

- COPILOTE composé de quelques membres de la CRdS (représentants des quatre collèges)

OPÉRATEURS

- Structure porteuse du projet.

PARTENAIRES (internes CRdS et externes)

- Membres de la CRdS
- Services de l'Etat : INSEE, économie, emploi, équipement, santé
- ARS - Agence régionale de Santé
- Pôle Ressources Sports de Nature et autres pôles ressources
- Acteurs économiques (cluster montagne / cluster outdoor sport valley)
- ANDES
- Agences urbanismes
- Agences attractivité / tourisme / promotion
- Laboratoires travaillant sur le sport dans toutes ses dimensions
- ONAPS
- ...

AVEC QUI ?

MODALITÉS OPERATIONNELLES

- **Phase 1 / Création d'un comité de pilotage issu des membres de la CRdS**
- **Phase 2 / Rédaction du cahier des charges et identification des besoins**
 - >>Echanges et partages d'expérience avec l'institut régional de développement du sport Ile-de-France.
 - >>Définition des missions incombant à cet institut en réponse à des besoins identifiés.
 - >>Définition du modèle de fonctionnement : ressources dédiées, gouvernance, portage juridique, budget, ...
 - >>Recensement des données existantes.

L'institut tel qu'envisagé doit constituer avant tout une aide à la décision pour des porteurs de projet ou financeurs. Pour ce faire, il doit pouvoir être en capacité :

- >>de centraliser et exploiter des données :
 - données existantes et disponibles (nationales, régionales, locales),
 - données non existantes et/ou non disponibles, dont la collecte doit être définie.
- >>d'analyser :
 - traitement des données centralisées,
 - réalisation d'études.
- >>de diffuser et mettre à disposition :
 - les résultats des études qui pourront prendre différentes formes (rapports, infographies, cartographies, fiche pratique...),
 - un site internet propre à l'IRDS sera à réfléchir.
 - des données « brutes »

La mise à disposition de données brutes porte en particulier sur 1) les droits d'accès par types d'acteurs sur certaines données, et 2) des demandes complémentaires si besoin.

- >>d'assurer des actualisations.

Les études, enquêtes, rapports, cartographies et autres publications conduits par l'institut intégreront un programme d'actions annuel (voire pluriannuel) permettant de prioriser les commandes. Ce programme d'action serait soumis en CRdS et CFS.

COMMENT ?

COMMENT ?

- **Phase 3 / Validation de la création de l'institut et de son fonctionnement en CRdS et en CFS.**
- **Phase 4 / Création et mise en œuvre opérationnelle de l'institut.**
 >>Définition d'un programme d'action annuel (voire pluriannuel)

FINANCEMENTS

- Conférence des financeurs.

ÉCHÉANCES

- Janvier 2023 : lancement du COPIL.

CONFÉRENCES DES FINANCIERS

- Co-financements à envisager quant au fonctionnement d'un tel institut au service de l'ensemble de la région.

POINT DE VIGILANCE

- Garder un lien avec la CRdS.
- Se doter des compétences nécessaires et en adéquation avec les missions attendues.

CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

- Mise en œuvre effective.
- Nombre de sollicitations.
- Nombre de publications.
- Utilisation et satisfaction par les différents acteurs du sport et notamment les financeurs et porteurs de projet.

Fiche action 14 Appuis au déploiement de schémas de cohérence territorial des équipements, espaces et sites sportifs

Description générale et objectifs

Les schémas de cohérence pourront s'envisager :

- à des échelles territoriales différentes ;
- de manière globale ou par typologie d'équipements.

Ils seront utiles à la future Conférence des financeurs dans le cadre d'arbitrages sur les priorités de soutien.

ENJEUX

- Un enjeu transversal d'observation et de connaissance.
- Les lieux de pratique pour prendre en compte et anticiper les demandes dans leurs diversités, comme les nouvelles pratiques.

AXE(S) STRATÉGIQUE(S)

- Enrichir le territoire d'une offre sportive adaptée et de qualité.

OBJECTIF(S) OPERATIONNEL(S)

- Disposer d'un tissu de lieux de pratiques favorables au développement des activités physiques et sportives et leur couverture territoriale.

POURQUOI AGIR ?

- Connaissance limitée de la couverture territoriale des besoins par les installations et les activités.
- Complexité des parcours de subvention.
- Saturation de certains créneaux / sous-utilisation d'autres.
- Un « mille-feuille » des compétences territoriales, plus ou moins lisibles selon l'existence ou non de projets sportifs locaux à l'échelle des EPCI (répartition des compétences entre l'EPCI et les communes, lecture des besoins à une échelle de bassins de vie...).

POURQUOI ?

PUBLICS

- Collectivités maîtres d'ouvrage.
- Collectivités et services de l'Etat financeurs.

TERRITOIRES

- Schémas à l'échelle départementale voire intra.
- Schémas éventuellement à l'échelle régionale sur des équipements spécifiques.

POUR QUI ?

PILOTAGE	
AVEC QUI ?	<ul style="list-style-type: none"> • ANDES • ANDIISS
	OPERATEURS
	<ul style="list-style-type: none"> • ANDES • ANDIISS
	PARTENAIRES (internes CRdS et externes)
	<ul style="list-style-type: none"> • Collectivités territoriales (principalement Conseil régional, Conseils départementaux et EPCI) • Fédérations sportives / ligues régionales • ANS • ANCT • Institut régional du développement du sport • Union sport et cycle • DRAJES • SDJES • ...

MODALITES OPERATIONNELLES	
COMMENT ?	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une méthode et des outils (en lien avec l'action 1 à terme) pour formaliser des schémas de cohérence des pratiques. <ul style="list-style-type: none"> >>S'appuyer sur les guides déjà existants. >>S'appuyer sur les plans fédéraux en matière d'équipement lorsqu'il y en a. >>Les schémas peuvent être de 2 ordres : <ul style="list-style-type: none"> - Départemental ou intra portant sur l'ensemble des équipements et espaces de pratique. - Régional ou départemental portant sur un type d'équipement bien spécifique (ex : plan piscine, plan terrains synthétiques...). • Sensibilisation / formation des élus et techniciens sur les schémas de cohérence : <ul style="list-style-type: none"> >>Partages d'expériences entre collectivités. >>Mise à disposition des publications. >>Sessions de formation. • Mise en place de dispositions incitatives pour encourager l'élaboration de schémas de cohérence territoriale des équipements et espaces de pratique : <ul style="list-style-type: none"> >>Potentiels critères d'aide à la priorisation de financements à des équipements structurants.
	FINANCEMENTS
	<ul style="list-style-type: none"> • A déterminer en fonction du calendrier et des actions proposées.
	ÉCHÉANCES
	<ul style="list-style-type: none"> • Durée du PST (2022-2027).

CONFÉRENCES DES FINANCEURS

- Ces schémas feront partie des critères pour l'attribution des avis de la CFS sur les projets d'équipements.

POINT DE VIGILANCE

- L'action vise à appuyer et promouvoir la réalisation de schémas de cohérence et non d'élaborer ces schémas. Les pilotes de l'action, appuyés par les partenaires, apportent conseils, points de méthodologie, information, ...
- Communication auprès des élus sur cet appui.
- Une réflexion pourra s'engager vers l'idée de tendre vers un dossier de subvention commun.

CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

- Nombre de collectivités territoriales conseillées.
- Nombre de schémas réalisés et maillage du territoire.

Fiche action 15 Appuis à la professionnalisation du champ sportif

Description générale et objectifs

L'action consiste à accompagner la professionnalisation au gré des besoins et de l'évolution des métiers dans le champ du sport.

L'action se réfère à l'axe 2 de la feuille de route « emploi dans le sport et inclusion par le sport » :

- Accompagner la professionnalisation des acteurs du sport (notamment associatifs).
- Améliorer la qualité des emplois dans la branche et le secteur.
- Favoriser le développement des acteurs du sport dans les territoires, notamment en lien avec les autres acteurs de l'économie sociale et solidaire.
- Soutenir le développement de la création d'activité dans le champ du sport tout en préservant l'écosystème des activités sportives.

ENJEUX

- Développement de l'emploi de qualité.
- Professionnalisation du tissu associatif.

AXE(S) STRATÉGIQUE(S)

- Enrichir le territoire d'une offre sportive adaptée et de qualité.

OBJECTIF(S) OPERATIONNEL(S)

- Renforcer les compétences et la qualité de l'emploi face aux mutations qui traversent le sport.

POURQUOI AGIR ?

- Difficulté pour les associations de devenir primo employeuses (responsabilité, évolution du projet associatif).
- Des dispositifs d'aides et soutiens existants mais peu mobilisés.
- Les associations ne prennent pas toujours le temps de formaliser un projet associatif intégrant l'ensemble des enjeux (emplois, financements, bénévolat, accès aux équipements).
- Un degré variable d'appropriation des opportunités de la digitalisation par les associations et les dirigeants.
- Relative précarité des conditions d'emploi (temps de travail hebdomadaire, saisonnalité, perspectives d'évolution...).
- Des situations d'auto entrepreneuriat subi, comme solution aux difficultés de mutualiser l'emploi.
- Des compétences relevant à la fois de la gestion, de l'administration et de compétences techniques et d'encadrement.

PUBLICS

- Employeurs du secteur du sport et des loisirs sportifs, notamment les primo-employeurs et les employeurs associatifs.

TERRITOIRES

- Ensemble de la région, avec une déclinaison départementale et des visées opérationnelles à l'échelle des bassins d'emploi.

PILOTAGE

- DRAJES / DREETS

OPERATEURS

- DDETS
- OPCO
- SDJES

PARTENAIRES (internes CRdS et externes)

AVEC QUI ?

- GE/GEIQ sport
- Profession sport loisirs
- Pôle emploi
- Missions locales
- Collectivités
- SDJES
- DDETS
- CFA « sport »
- Organismes de formation
- CROS
- CDOS
- Ligues et comités régionaux sportifs
- Réseaux d'information jeunesse
- CPNEF sport
- CoSMos
- Acteurs économiques évoluant dans le secteur sportif
- Organisations syndicales
- Agence pour l'éducation par le sport
- DOMEX montagne, sport et tourisme
- ...

MODALITES OPERATIONNELLES

COMMENT ?

- Informer pour lancer une dynamique de professionnalisation optimisée
 - >>Elaboration d'une boîte à ressources intégrant :
 - les dispositifs d'appuis et d'accompagnement mobilisables.
 - des conseils ainsi que les bonnes questions à se poser (FAQ) principalement en tant qu'employeur ou futur employeur.
 - les coordonnées des structures d'information, d'orientation ou d'accompagnement pouvant être contactées. Un lien avec le Guid'Asso pourra être fait.
 - >>Faire connaître la boîte à ressources via différents canaux de communication et d'information :
 - site internet spécifique CRdS qui pourrait être créé,
 - mailing avec la contribution d'un maximum de partenaires,
 - webinaires ou réunions d'information (à l'échelle locale).
- Optimiser la professionnalisation sur l'ensemble du territoire régional, ce qui pourra passer par :
 - >>le suivi et l'observation des besoins en emplois, en compétences recherchées, des niveaux d'employabilité selon les métiers et les territoires, de l'évolution des métiers...
 - >>l'organisation de temps d'échanges entre employeurs potentiels, voire de formations, sur un bassin d'emploi, en lien avec les organismes de formation compétents et l'appui des collectivités.
 - >>la création possible de nouveaux GEIQ sport en région.

FINANCEMENTS

ÉCHÉANCES

- Durée du PST (2022-2027).

CONFÉRENCES DES FINANCIERS

- Interroger les opportunités de diffusion du guide à travers la création d'un site dédié à la CRdS.

POINT DE VIGILANCE

- Les réflexions conduites veilleront à considérer plus particulièrement l'échelle du bassin d'emploi, en lien avec les Collectivités desdits bassins, pour penser des réponses les plus adaptées possibles aux contextes d'emploi ainsi que construire des parcours intégrant des logiques de mutualisation.
- Les démarches mises en œuvre s'attacheront à développer un emploi de qualité, dont les caractéristiques s'accorderont tout à la fois avec les carrières et trajectoires professionnelles des professionnels concernés ainsi qu'avec le développement associatif et la qualité de l'offre d'activités proposées.
- Le recours aux outils et dispositifs d'aide à l'emploi associatif sera pensé et travaillé en lien étroit avec les projets associatifs des structures.
- Les démarches mises en œuvre veilleront à développer des partenariats publics / privés au travers notamment d'emplois partagés entre associations et collectivités, voire des clubs marchands, et à proposer, pour ce faire, des parcours bi-qualifiant susceptibles de répondre à ce type d'emploi partagé.

CRITERES D'EVALUATION ET DE SUIVI

- Enquête qualitative « à construire » pour mesurer les impacts des appuis apportés.

Fiche action **16** Parcours Dirigeants bénévoles

Description générale et objectifs

L'action consiste à mettre à disposition des dirigeants bénévoles des solutions de formation répondant à leurs besoins pour assurer leurs fonctions et structurer les associations dont ils ont la charge.

L'action s'appuie sur une logique de repérage au plus près du terrain des besoins d'accompagnement, en s'appuyant, notamment, sur les collectivités locales, et la mise en place de vagues de formation à l'appui d'un éventail d'intervenants parmi lesquels les CDOS, les Ligues et Comités ainsi que les associations Profession Sport et Loisirs.

L'action s'appuiera de manière privilégiée sur des vagues de formation mutualisées à l'échelle de plusieurs intercommunalités.

L'action vise deux impacts de long terme, qui pourront orienter son actualisation / évolution durant la vie du PST :

- des bénévoles compétents pour faire face à leurs fonctions de dirigeants,
- vers 100% de projets associatifs dans les associations sportives.

ENJEUX

- Valorisation du bénévolat.
- Développement de l'emploi de qualité.
- Professionnalisation du tissu associatif.

AXE(S) STRATÉGIQUE(S)

- Enrichir le territoire d'une offre sportive adaptée et de qualité.

OBJECTIF(S) OPERATIONNEL(S)

- Conforter la capacité du tissu associatif à porter une offre de qualité.

POURQUOI AGIR ?

- Engagement bénévole en question / changement de mentalités.
- Dispositifs de valorisation et de soutien au bénévolat peu utilisés (CEC / mécénat de compétences).
- « Charge » forte sur les dirigeants bénévoles (en responsabilité, en disponibilité...).
- Des dispositifs d'aides et soutiens existants mais peu mobilisés.
- Les associations ne prennent pas toujours le temps de formaliser un projet associatif intégrant l'ensemble des enjeux (emplois, financements, bénévolat, accès aux équipements).
- Un degré variable d'appropriation des opportunités de la digitalisation par les associations et les dirigeants.
- Des compétences relevant à la fois de la gestion, de l'administration et de compétences techniques et d'encadrement.

POURQUOI ?

PUBLICS

- Dirigeants bénévoles.
- Dirigeants bénévoles primo-employeurs.

TERRITOIRES

- Ensemble de la Région, avec une mise en œuvre à l'échelle locale, notamment des EPCI.

POUR QUI ?

AVEC QUI ?	PILOTAGE
	<ul style="list-style-type: none"> • CROS
	OPERATEURS
AVEC QUI ?	<ul style="list-style-type: none"> • CROS • CDOS • AFDAS
	PARTENAIRES (internes CRdS et externes)
	<ul style="list-style-type: none"> • Mouvement sportif Ligues et Comités • Associations Profession Sport et Loisirs • DREETS / DDETS • AVISE (pour la mobilisation du dispositif Transfert de Savoir Faire -TSF) • ...

COMMENT ?	MODALITES OPERATIONNELLES
	<ul style="list-style-type: none"> • Phase 1 / Identification et construction de collectifs locaux de formation • Phase 2 / Activation de solutions de formation <ul style="list-style-type: none"> >>La mise en place de formations primo-employeur, en lien avec l'AFDAS. La formation consiste à toucher des dirigeants bénévoles qui deviennent employeurs pour la première fois. Il s'agit de leur donner un niveau de qualification par rapport à la responsabilité d'un employeur, ainsi que de les sensibiliser / mettre en capacité de coupler la mise en place d'un emploi avec la mise en place d'un projet associatif structurant le développement et la pérennité du développement de l'association et de l'emploi activé. >>L'activation des formations existantes, en lien avec l'offre régionale (CDOS, associations Profession Sport et Loisir...). La formation consiste à toucher des dirigeants bénévoles qui prennent leur fonction au sein d'une association. Il s'agit de les « assurer » dans leur prise de fonction au regard des diverses responsabilités qu'ils prennent (juridiques, financières...). Qu'elles s'adressent aux nouveaux dirigeants et / ou à des dirigeants primo-employeurs, les modalités de formations seront privilégiées autour de format en e-learning et FOAD à des fins de flexibilité et d'adaptabilité des participants. <p>D'autres solutions évoquées :</p> <ul style="list-style-type: none"> >>la mise en place de systèmes de parrainage voire la mobilisation de Transfert de Savoir Faire, en lien avec l'AVISE, >>l'activation du mécénat de compétences.
	FINANCEMENTS
	<ul style="list-style-type: none"> • AFDAS
COMMENT ?	ÉCHÉANCES
	<ul style="list-style-type: none"> • Ensemble de la durée du PST (2022-2027).

CONFÉRENCES DES FINANCEURS

- Passage non nécessaire.

POINT DE VIGILANCE

- Une attention est portée à l'idée qu'un dirigeant bénévole ne soit pas seul à se former au sein de son association (a minima 2 dirigeants bénévoles par association).

CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

- Nombre de formations mises en place.
- Nombre de dirigeants formés.
- Nombre de dirigeants nouveaux employeurs formés.



5

**Renforcer et pérenniser
l'impact des actions
du PST.**

**Diffuser et communiquer
les travaux de la CRdS
et de la CFS.**



Fiche action 17 Création d'un site internet dédié à la CRdS

Description générale et objectifs

L'objectif est de disposer d'un outil permettant :

- de diffuser les informations liées à la Conférence Régionale du Sport (PST, calendrier, retour sur les réunions, ...);
- d'accueillir les informations, outils et ressources produits dans le cadre des actions prévues dans le PST.

Un tel site internet serait l'occasion de centraliser et valoriser le travail partenarial impulsé dans le cadre de la CRdS et d'identifier clairement auprès du public les actions fruits du PST.

POURQUOI ?	ENJEUX
	<ul style="list-style-type: none"> • Transversal : communiquer, faire savoir, centraliser.
	AXE(S) STRATÉGIQUE(S)
	<ul style="list-style-type: none"> • Consolider la capacité à connaître et partager les connaissances sur les champs du sport et des activités physiques.
	OBJECTIF(S) OPERATIONNEL(S)
	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer et pérenniser l'impact des actions du PST. • Diffuser et communiquer les « actualités » de la CRdS et de la CFS.
	POURQUOI AGIR ?
	<ul style="list-style-type: none"> • Disposer d'une porte d'entrée unique concernant les travaux de la CRdS. • Se doter d'un outil permettant la valorisation des actions du PST. • Communiquer sur la CRdS et la CFS.

POUR QUI ?	PUBLICS
	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les acteurs et structures souhaitant développer des politiques et stratégies dans le champ des APS. • Les acteurs impliqués dans la CRdS (Membres, pilotes, opérateurs...).
	TERRITOIRES
	<ul style="list-style-type: none"> • La région Auvergne-Rhône-Alpes.

AVEC QUI ?

PILOTAGE

- DRAJES
- Bureau de la CRdS

OPERATEURS

- Agence développement web.

PARTENAIRES (internes CRdS et externes)

- Représentants des collèges
- Acteurs engagés dans les actions du PST
- ...

COMMENT ?

MODALITES OPERATIONNELLES

- **Phase 1 / Rédaction du cahier des charges en lien avec le bureau de la CRdS et les besoins identifiés des actions prévues dans le PST**
- **Phase 2 / Appel d'offre pour la prestation de service**
- **Phase 3 / Développement du site, des contenus et tests (version beta)**
- **Phase 4 / Ouverture et mise en ligne**
- **Phase 5 / Veille et actualisation du site**

FINANCEMENTS

- Conférence des financeurs et crédits ANS PST

ÉCHÉANCES

- Phases 1 & 2 : Suite à 1^{ère} conférence des financeurs.
- Phase 3 : 4^{ème} trimestre 2022 et 1^{er} trimestre 2023.
- Phase 4 : 2^{ème} trimestre 2023.
- Phase 5 : Durée du PST (2022-2027).

CONFERENCES DES FINANCEURS

- Co-financements à prévoir pour le développement du site internet
- Co-financements à prévoir pour le fonctionnement du site internet

POINT DE VIGILANCE

- Porter une attention toute particulière à l'ergonomie de la navigation (toucher un large public).
- Actualiser et faire vivre le site, ses contenus.
- Anticiper la possibilité de modifications structurelles (arborescence) du site en cas de besoin, de modification des besoins, du PST...
- Relayer l'existence du site et son activité via les réseaux sociaux.

CRITERES D'EVALUATION ET DE SUIVI

- Enquête qualitative
- Enquête quantitative (Nombre de visite, de pages consultées...)

Fiche action **18**

Recenser les dispositifs des aides accessibles aux porteurs de projet. Favoriser l'accès à l'information et permettre le développement d'une offre d'activité physique et sportive diversifiée.

Description générale et objectifs

L'action consiste à identifier l'ensemble des aides accessibles aux porteurs de projet dans le champ du sport.

Au vu de la diversité des cibles concernées et de la nécessité d'une actualisation, la conception doit tenir compte de la réussite de la mission de service public à travers un parcours utilisateur réussi.

Notre approche :

- une entrée par territoires et par thématiques,
- la compréhension des exigences techniques d'une base de données évolutive et de son administration.

POURQUOI ?	ENJEUX
	<ul style="list-style-type: none"> • L'accès aux informations et aux moyens pour les porteurs de projets. • L'affirmation du rôle de la CRdS. • La structuration d'un écosystème support et agissant.
	AXE(S) STRATÉGIQUE(S)
	<ul style="list-style-type: none"> • Partager les connaissances sur les champs du sport et des activités physiques.
	OBJECTIF(S) OPERATIONNEL(S)
	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer et pérenniser l'impact des actions du PST et le rôle de la CFS.
	POURQUOI AGIR ?
	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'intégration des acteurs dans les dispositifs. • Faire connaître l'action des pouvoirs publics.
	PROPOSITION DE STRUCTURATION
	<ul style="list-style-type: none"> • Les besoins, les moyens des associations et les aides à l'accompagnement. • Les règles administratives et réglementaires. • Les contraintes et les orientations des partenaires. • Les évolutions des calendriers des dispositifs.

POUR QUI ?	PUBLICS
	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les structures et acteurs souhaitant développer des politiques et stratégies dans le champ des APS. • Les acteurs impliqués dans la CRdS (Membres, pilotes, opérateurs...).
	TERRITOIRES
	<ul style="list-style-type: none"> • La région Auvergne-Rhône-Alpes.

AVEC QUI ?	PILOTAGE
	<ul style="list-style-type: none"> • DRAJES
	OPERATEURS
	<ul style="list-style-type: none"> • Équipe dédiée DRAJES + agence(s) de développement pour les applications.
	PARTENAIRES (internes CRdS et externes)
	<ul style="list-style-type: none"> • Représentants des partenaires • Acteurs engagés dans les actions du PST • Acteurs économiques

COMMENT ?	MODALITES OPERATIONNELLES
	<ul style="list-style-type: none"> • Phase 1 / Rédaction du cahier des charges avec les besoins identifiés des actions prévues dans le PST et, recherche de contenus, de réseaux, d'outils • Phase 2 / Recherche et développement + appel d'offre (prestation de service) • Phase 3 / Tests, mise en ligne publique, analyse et actualisation
	FINANCEMENTS
	<ul style="list-style-type: none"> • Conférence des financeurs et crédits Agence Nationale du Sport
	ÉCHÉANCES
	<ul style="list-style-type: none"> • Phases 1 & 2 : Suite à 2^{ème} et 3^{ème} conférence des financeurs. • Phases 2 à 3 : 2022, 2023. • Durée du PST (2022-2027).

CONFÉRENCES DES FINANCEURS
<ul style="list-style-type: none"> • Co-financements à prévoir pour la recherche et développement (ANR, design, supports).

POINT DE VIGILANCE
<ul style="list-style-type: none"> • Porter une attention toute particulière à l'ergonomie et à la navigation : « réussite utilisateur ». • Actualiser les contenus et établir une veille sur les dispositifs et les relais (liens) vers les partenaires. • Anticiper l'architecture pour prévoir les évolutions tant des ressources que des besoins.

CRITERES D'EVALUATION ET DE SUIVI
<ul style="list-style-type: none"> • Qualité : Exhaustivité, actualisation des information, attractivité : « ils en parlent ». • Quantité : Nombre de visites, de pages consultées, de « visiteurs satisfaits ».

6 LEXIQUE

AFDAS : Opérateur de Compétences de la Branche Professionnelle « Sport »

ANCT : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

ANDES : Association Nationale des Elus en charge du Sport

ANDIIS : Association Nationale des directeurs et des intervenants d'Installations et des Services des Sports

ANS : Agence Nationale du Sport

APS : Activités Physiques et Sportives

APQ : Activité Physique Quotidienne

ARA /AURA : Auvergne Rhône-Alpes

ARACT : Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail

ARS : Agence Régionale de Santé

AVISE : Portail de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire

CESER : Conseil Economique, Social et Environnemental Régional

CFA : Centre de Formations des Apprentis

CFCP : Centre de Formation Continue Professionnel

CFS : Conférence des Financiers

COSMOS : Conseil Social du Mouvement Sportif

CPNEF : Commission Paritaire Nationale Emploi Formation

CPSF : Comité Paralympique et Sportif Français

CRdS : Conférence Régionale du Sport

CREPS : Centre Ressources d'Expertise et de Performance Sportive

CROS : Comité Régional Olympique et Sportif

CDOS : Comité Départemental Olympique et Sportif

DAPAP : Dispositif d'Accompagnement à la Pratique d'Activité Physique

DDETS : Direction Départementale Economie, Travail et Solidarité

DOMEX : Domaines d'excellence

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles

DRAJES : Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports

DREETS : Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

DSDEN : Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale

EAPS : Etablissement d'Activité Physique et Sportive

EN : Education Nationale

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

EPS : Education Physique et Sportive

ESMS : Etablissement de Services médico-sociaux

GE : Groupement d'Employeurs

GEIQ : Groupement d'Employeurs pour l'Insertion Qualifiante

HN : Haut-Niveau

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

IREPS : Instance Régionale d'Education et de Promotion Santé

JOP : Jeux Olympiques et Paralympiques

MENJ : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse

MRP : Maison Régionale de la Performance

MSS : Maison Sport Santé

OMS : Office Municipal des Sports

ONAPS : Observatoire National des Activités Physiques et de la Sédentarité

OPCO : Opérateur de Compétences

PEDT : Plan Educatif Territorial

PPF : Projet de Performance Fédéral

PST : Projet Sportif Territorial

SDJES : Service Départemental à Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports

SHN : Sportif de Haut Niveau

TSF : Tremplin Sport Formation

CONTACTS



Jean-Baptiste Delpy
06 02 04 16 52

Alexis Gsell
06 22 05 65 20

drajes-conferencesport@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr

**REJOIGNEZ-NOUS
SUR NOS RÉSEAUX!**





AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

